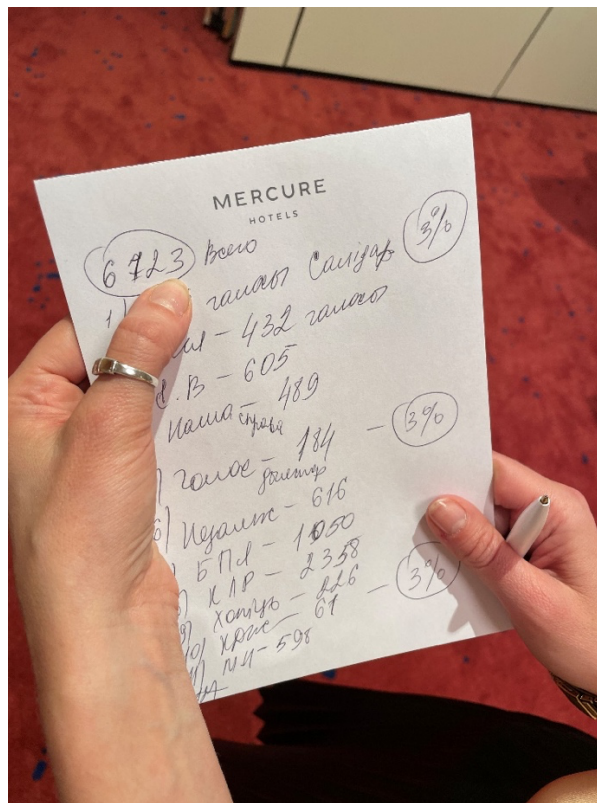


MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DU GROUPE D'ÉTUDES À VOCATION INTERNATIONALE SUR LE BÉLARUS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À L'OCCASION DES ÉLECTIONS DU CONSEIL DE COORDINATION DE L'OPPOSITION BÉLARUSSE DES 25-27 MAI 2024

7-29 mai 2024



RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	3
PRESENTATION DE LA MISSION	4
SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	6
RECOMMANDATIONS	8
1. CONTEXTE POLITIQUE DE L'ÉLECTION.....	9
UNE OPPOSITION DEMOCRATIQUE EN EXIL	9
ÉVOLUTION DU CONSEIL DE COORDINATION	12
CONTEXTE POLITIQUE IMMEDIAT DE LA CAMPAGNE	13
2. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE	14
UNE ELECTION DEMOCRATIQUE POUR TOUS LES CITOYENS BELARUSSES	14
LES FRAGILITES DE LA LOI ELECTORALE	16
LA COMMISSION ELECTORALE	16
LES MODALITES TECHNIQUES DU VOTE A DISTANCE.....	17
3. OPÉRATIONS PRÉ-ÉLECTORALES	19
FIXATION DU CALENDRIER ELECTORAL	19
FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION ELECTORALE	19
TRANSPARENCE DU PROCESSUS ET PEDAGOGIE ELECTORALE	20
SELECTION DES LISTES DE CANDIDATS	23
REPRESENTATIVITE DE L'ELECTION	25
4. DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE	27
PROGRAMMES DES CANDIDATS	27
LA CAMPAGNE DES CANDIDATS.....	30
LA CONVENTION ELECTORALE, 19 MAI 2024	34
LE GRAND DEBAT, 24 MAI 2024.....	37
5. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS DE VOTE	41
OPERATIONS DE VOTE	41
DEUX POINTS FOCaux	42
ANNONCE DES RESULTATS	43
6. RÔLE DES MÉDIAS	47
COUVERTURE PAR LES DIFFERENTS MEDIAS	47
ÉGALITE DE COUVERTURE DES DIFFERENTES LISTES	48
7. IRRÉGULARITÉS ET CONTENTIEUX	50
8. OBSERVATION DES ÉLECTIONS	52
9. ANALYSE DES RÉSULTATS	53
UNE FAIBLE PARTICIPATION	53
UN VOTE COHERENT	53
ANNEXES	55
ANNEXE 1. ÉCHANGE DE COURRIERS ENTRE M. FREDERIC PETIT ET MME ALENA PRYKHODZKA, PRESIDENTE DE LA COMMISSION ELECTORALE.	55
ANNEXE 2. COMPOSITION ET DIVISION DU TRAVAIL DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE.	57
ANNEXE 3. PROGRAMME DES AUDITIONS ET ENTRETIENS REALISES PAR LA MISSION (EXHAUSTIF).....	57
ANNEXE 4. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION	58

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CC : Conseil de coordination

CE : Commission électorale

KGB : Comité de la sécurité d'État

MOE : Mission d'observation électorale

ONU : Organisation des Nations unies

OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique-Nord

ST : Sviatlana Tsikhanouskaya

UE : Union européenne

Présentation de la mission

Suite à plusieurs échanges avec les autorités du Bélarus en exil qui se sont échelonnés depuis la création du groupe d'études à vocation internationale sur le Bélarus en 2023, le groupe a été saisi, par l'intermédiaire de son président, le député Frédéric Petit, d'une demande d'observation des élections au Conseil de coordination, instance de représentation de l'opposition en exil, prévues en ligne du 25 au 27 mai 2024. Initialement conçue dans un format franco-allemand, la mission française d'observation électorale a été formée à l'initiative de Frédéric Petit (*voir annexe 1. Échange de courriers*).

Composée de six membres choisis pour leurs compétences spécifiques (*voir annexe 2. Composition et division du travail*), elle réunissait :

- **M. Frédéric Petit**, député à l'Assemblée nationale, président du Groupe d'études à vocation internationale sur le Bélarus, président de la mission ;
- **M. Jérôme Heurtaux**, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine, rapporteur de la Mission ;
- **M. Pawel Zerka**, expert à l'European Council on Foreign Relations (ECFR) ;
- **M. Frédéric Schauli**, élu des français de l'étranger au Luxembourg ;
- **M. Nicolas Pubellier**, citoyen français résidant en Pologne ;
- **M. Arthur Kenigsberg**, collaborateur parlementaire de M. Petit.

La mission a déployé ses travaux du 7 au 29 mai, en ligne et en présentiel (*voir annexe 4. Programme de travail de la Mission*). Son mandat était le suivant : évaluer le processus électoral à l'aune des standards internationaux en matière d'élections libres, compétitives et transparentes.

La mission a mené ses observations dans plusieurs directions. Elle a d'abord cherché à reconstituer le contexte politique de ces élections et décrire les dimensions réglementaires encadrant le processus électoral. Elle s'est en particulier intéressée à la composition, aux fonctions et à l'activité de la Commission électorale ad hoc chargée d'organiser le processus électoral et à l'ensemble des opérations pré-électorales.

Un second axe d'observation portait sur les acteurs de ces élections : les électeurs d'une part (critères du droit de vote, participation), candidats d'autre part (critères d'éligibilité, campagne électorale). La Mission a observé les événements de la campagne électorale en se demandant comment les listes faisaient campagne, comment la commission électorale s'y était prise pour inciter à une véritable campagne électorale tout en encadrant celle-ci et si les médias avaient couvert ces élections de manière satisfaisante.

Au coeur de la mission d'observation électorale résidait bien entendu – troisième axe majeur - le déroulement des opérations de vote : ouverture et fermeture du bureau électoral virtuel, problèmes rencontrés, examen du contentieux.

Pour mener à bien sa mission, les membres du groupe d'observateurs se sont appuyés sur plusieurs sources et méthodes : documentation légale et officielle produite par la Commission électorale et le Conseil de coordination ; observations in situ ou en ligne tant des réunions de la Commission électorale que des événements organisés dans le cadre de la campagne (convention électorale, débats télévisés, etc.) ; auditions

préalables de la Commission électorale et d'experts et analystes de la société Bélarusse, de la diaspora et de l'opposition démocratique en exil.

Au chapitre des observations, la mission s'est déplacée partiellement à Vilnius et Varsovie à plusieurs reprises pour observer des événements de campagne, la poursuite des opérations électorales, la fermeture du vote et la proclamation des résultats, et la conférence de presse post-électorale. Ces déplacements lui ont permis de mener des entretiens avec des représentants de la quasi-totalité des listes candidates, des opposants aux élections et des membres de la Commission électorale (*voir annexe 3. Liste des activités de la Mission*).

La Mission d'observation électorale remercie sincèrement la présidente de la Commission électorale, **Mme Alena Prykhodzka** et les autres membres de la Commission, ainsi que l'ensemble des acteurs rencontrés ou auditionnés, pour leur remarquable coopération sans laquelle cette observation n'aurait pu être menée à bien.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Sur la base des entretiens avec les acteurs rencontrés avant et après le vote et de ses observations avant et pendant le vote, la mission a établi les constats suivants :

1. En organisant pour la première fois de l'histoire récente du Conseil de coordination des élections pour son renouvellement, les Bélarusses de la diaspora ont réalisé **un exploit politique, technique et démocratique**. En décidant de légitimer par le vote une instance jusque-là désignée par cooptation, ils ont souhaité montrer aux citoyens résidant au Bélarus, aux citoyens de la diaspora ainsi qu'à la communauté internationale, qu'ils étaient sincèrement et collectivement attachés à l'idée démocratique. Ce faisant ils ont envoyé un message clair et sans concession au président illégitime du Bélarus, M. Loukachenko, qui continue élection après élection, fraude après fraude, de se maintenir au pouvoir contre toute logique raisonnable et tout principe de justice. Ils ont également montré que les Bélarusses ne devaient pas être confondus avec leurs dirigeants et qu'ils ne soutenaient pas la stratégie pro-russe et pro-guerre du pouvoir.
2. Ces élections au Conseil de coordination des 25-27 mai 2024 représentaient un **défi politique et technique singulier** pour plusieurs raisons. Une raison institutionnelle d'abord, dans la mesure où le Conseil de coordination est une institution aux contours flous, aux fonctions indéfinies et à la composition imprécise, qui s'inscrit dans un maillage institutionnel peu codifié. Nous avons donc observé un processus électoral en faveur d'une institution naissante et peu institutionnalisée. La seconde raison tient au contexte social et politique qui entoure la diaspora bélarusse : une population dispersée dans un nombre important de pays, parfois peu politisée où tentée de s'éloigner d'une vie politique qui leur paraît soit inefficace soit pleines d'embûches - beaucoup de citoyens bélarusses ont en effet de la famille au pays, qui constitue une cible pour les organes de répression. C'était un défi technique, enfin, puisqu'il s'agissait d'organiser un scrutin extraterritorial, qui plus est dans un nombre important de pays, tout en déjouant les tentatives du régime d'entraver l'expression démocratique des citoyens bélarusses.
3. La mission d'observation électorale exprime **un satisfecit général** quand la bonne tenue de ces élections. Les organisateurs de ce scrutin – et en particulier la commission électorale constituée à cette occasion - sont parvenus à organiser dans des conditions satisfaisantes une campagne électorale digne de ce nom et une confrontation démocratique pacifique. Ils ont réussi à organiser en ligne et sur trois jours un vote inédit qui s'est déroulé sans incident majeur. Selon nos informations, la commission a reçu peu de critiques ou de contestations de la part tant des acteurs politiques que des citoyens. Les opposants à cette consultation sont quantité marginale. Et la Commission a respecté les principes de secret du vote et de transparence des procédures en s'efforçant de communiquer avec les électeurs et les candidats à toutes les étapes du processus.
4. La **très faible participation** à ce scrutin assombrit quelque peu ce constat général, mais sans être de nature à remettre en question le processus électoral et

son résultat. Les résultats du vote ont consacré le pluralisme de la scène politique biélorusse en dégageant des tendances certaines et en dépit de cette participation électorale décevante la bonne tenue du scrutin et les gages de confiance acquis par les organisateurs permettent d'espérer une meilleure participation aux élections futures.

5. Une autre nuance réside dans **l'échec de ce scrutin auprès des Biélorusses résidant au Biélorus**. Selon nos informations, un nombre très réduit de citoyens biélorusses ont voté en utilisant un VPN les situant dans un pays tiers. Ce constat porte le risque d'un décrochage de la scène politique de la diaspora par rapport au champ politique à l'intérieur du pays. En dépit des efforts fournis par les organisateurs et les candidats pour s'adresser à l'électorat resté au pays, ces élections ont été très largement perçues comme les élections de et pour la diaspora.
6. À travers ce scrutin, les Biélorusses ont connu **une première expérience démocratique**, réalisée dans des conditions inédites et difficiles. De la part d'acteurs sans expérience démocratique, l'exploit est significatif.

RECOMMANDATIONS

Sur la base de ses constats et de ses analyses, la Mission électorale formule les recommandations suivantes à l'attention de l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels de la diaspora biélorusse, soit à la **Commission électorale ad hoc**, aux membres du **Conseil de coordination élu**, au **bureau de Mme Sviatlana Tsikhanouskaya**, aux **représentants des organisations politiques, partisanes et de la société civile** :

- Continuer de promouvoir et diffuser l'attachement à la démocratie et au pluralisme au sein de la diaspora.
- Recourir aussi régulièrement que possible à des élections démocratiques au sein de la diaspora comme condition d'attribution et de répartition de responsabilités dans la vie sociale et politique.
- Préciser la durée du mandat des nouveaux élus au Conseil de coordination ainsi que les rôles et les missions dudit Conseil ; par voie de conséquence, déterminer sans délai la date des prochaines élections.
- Préciser le mode de fonctionnement et de structuration interne du nouveau Conseil de coordination.
- Installer une commission interne chargée de la participation citoyenne sous forme numérique en vue d'augmenter de manière significative la participation aux prochaines élections.
- Préciser et formaliser les relations entre le Conseil de coordination et le bureau de la présidente Sviatlana Tsikhanouskaya.
- Préparer en amont les prochaines élections.
- Encadrer plus précisément le déroulement des prochaines campagnes électorales afin de limiter les trop fortes disparités entre les listes :
 - en limitant le montant des dépenses
 - en assurant l'égalité des listes en matière de couverture médiatique
 - en définissant des critères clairs d'inéligibilité au regard du passé politique des postulants.
- Prévoir une procédure de contentieux et déterminer une procédure d'appel.

La MOE adresse à l'attention des membres de la future **Assemblée nationale de la République française** la recommandation suivante :

- Constituer un nouveau Groupe d'études sur le Bélarus indépendant ;
- Organiser un débat autour du présent rapport afin de reconnaître les efforts en matière de structuration démocratique de la communauté politique biélorusse en exil et élaborer une stratégie d'accompagnement de ces efforts démocratiques au sein de la diaspora biélorusse.

1. CONTEXTE POLITIQUE DE L'ÉLECTION

L'élection au Conseil de coordination est une initiative de l'opposition bélarusse en exil, visant à asseoir la légitimité et à renforcer la représentativité de cette institution de la diaspora.

Une opposition démocratique en exil

Cette élection s'inscrit dans quatre temporalités.

Le contexte politique à long terme est le régime autoritaire d'Alexandre Loukachenko. Président du Belarus depuis 1994, il est parvenu, au cours des 30 dernières années, à se maintenir au pouvoir en s'emparant de l'État, en contrôlant la société par le biais d'un vaste appareil de sécurité, en contrôlant les médias et le marché du travail, et en neutralisant toute opposition à son régime. Il a notamment persécuté et emprisonné ses opposants politiques et falsifié plusieurs tours d'élections, ce qui a conduit des centaines de milliers de Bélarusses à quitter le pays. Il a conservé un véritable soutien auprès d'une grande partie de la société, notamment grâce à la stabilité et à l'ordre que son gouvernement avait promis. Tout en maintenant une relation étroite avec la Russie pendant toute cette période, il a souvent réussi à positionner son régime comme un acteur international indépendant, ce qui a conduit à une évolution en dents de scie des relations de son pays avec l'Union européenne.

Le contexte politique à moyen terme est lié aux événements de 2020. Lors des élections présidentielles de cette année-là, qui se sont déroulées en pleine pandémie de Covid19, Loukachenko a dû faire face à une concurrence inattendue et sérieuse. Mais il s'est débarrassé de ses principaux concurrents (Viktar Babaryka, directeur prospère d'une grande banque, Siarhei Tsikhanouski, blogueur, et Valery Tsapkala, entrepreneur en informatique et ancien diplomate) en s'assurant qu'ils ne seraient pas acceptés comme candidats par la commission électorale, et en emprisonnant les deux premiers. Le régime a néanmoins permis à Sviatlana Tsikhanouskaya, l'épouse de Siarhei Tsikhanouski, qui a choisi de prendre le relais de son mari, de participer.

Les forces d'opposition se sont unies derrière cette seule candidate, avec l'épouse de Valery Tsapkala, Veranika, et une collaboratrice de Viktor Babaryka, Maryia Kalesnikava, participant aux rassemblements politiques avec Sviatlana Tsikhanouskaya - et transmettant un message fort d'unité et d'espoir, qui était visiblement très demandé par les Bélarusses. L'opposition s'est préparée à l'élection en mettant en place une plateforme électronique, où les citoyens pouvaient indiquer comment ils avaient voté, et en organisant un vaste réseau d'observateurs électoraux dans le pays et à l'étranger. Grâce à cela, elle a pu disposer de preuves solides montrant que l'élection du 9 août 2020 - dont le résultat officiel laissait entendre que Loukachenko avait été réélu avec 81 % des voix contre seulement 10 % pour Tsikhanouskaya - avait été clairement falsifiée. En fait, leurs sources montrent clairement que Tsikhanouskaya a remporté cette élection et qu'elle devait devenir la nouvelle présidente du pays.

Il s'en est suivi plusieurs semaines de protestations et de troubles massifs dans tout le Belarus. Mais Loukachenko - après une courte période pendant laquelle sa survie

politique a été sérieusement remise en question - a réussi à reprendre le contrôle en écrasant les manifestations et toute opposition à son pouvoir par une violence d'État et une persécution d'une ampleur sans précédent, même selon les critères de son régime. Plus de 35 000 personnes ont été arrêtées. Le nombre de morts, pendant les manifestations ou en prison, est estimé à 17 ; de nombreuses autres personnes ont été gravement blessées, certaines à la suite de tortures. Il y a encore plus de 1 400 prisonniers politiques, dont Viktor Babaryka, Maryia Kalesnikava et Siarhei Tsikhanouski. Des dizaines d'organes de presse indépendants et de groupes de défense des droits humains ont été fermés et de nombreux journalistes ont été emprisonnés. Les pays occidentaux ont imposé plusieurs séries de sanctions importantes contre le régime. On estime que 500 000 Bélarusses ont fui le pays depuis 2020, principalement vers la Pologne et la Lituanie voisines.

C'est donc en exil que l'opposition démocratique a établi ses bases. Plusieurs milieux politiques ont vu le jour :

- Sviatlana Tsikhanouskaya s'est installée à Vilnius d'où elle poursuit une activité diplomatique comme représentante de l'opposition bélarusse, rencontrant des chefs d'État et des parlements à travers l'Europe et ailleurs. Elle n'a pas été officiellement reconnue comme présidente du Bélarus mais elle est considérée de manière informelle par de nombreux gouvernements (en particulier dans l'UE et aux États-Unis) comme une probable gagnante de l'élection de 2020 et une dirigeante légitime du peuple bélarusse et de l'opposition démocratique. Elle dirige depuis Vilnius le **Cabinet de transition uni**.
- Pendant ce temps, à Varsovie, Pavel Latushka (ancien ministre et diplomate sous Loukachenko, qui a rejoint le mouvement démocratique lors des manifestations de 2020) a créé et pris la tête de l'**Administration nationale anti-crise**, sorte de « gouvernement fantôme » qui prépare le terrain pour une éventuelle passation du pouvoir. Il a également contribué à la mise en place d'un réseau d'« ambassades » indépendantes de la diaspora politique bélarusse dans 20 pays occidentaux. Dans le même temps, il a reconnu le leadership de Tsikhanouskaya et a collaboré étroitement avec son bureau, faisant partie du Cabinet de transition uni que dirige Tsikhanouskaya et du conseil de coordination jusqu'en 2023.
- Valery et Veranika Tsapkala ont également fui le Bélarus. En 2021, Valery Tsapkala a annoncé la création du **Forum démocratique bélarusse**, en réponse à la décision de Loukachenko de convoquer l'Assemblée du peuple bélarusse. Il s'est positionné comme une alternative au leadership de Tsikhanouskaya en ce qui concerne l'organisation du processus démocratique au sein de la diaspora bélarusse, mais sa position politique est relativement marginale.
- Malgré la popularité persistante de Viktor Babaryka, son cercle politique a eu du mal à rétablir sa position après les événements de 2020, principalement en raison d'un manque de leadership, deux de ses principaux représentants - Babaryka et Kalesnikava - étant en prison.

La « nouvelle » opposition bélarusse en exil, qui a émergé après les événements de 2020, a représenté une concurrence pour l'ancienne diaspora politique bélarusse. Plusieurs anciens opposants – comme par exemple Zianon Pazniak ou Andrei Sannikau - ont remis en question la légitimité de Tsikhanouskaya à représenter le peuple bélarusse et

l'opposition en exil, la qualifiant de « marionnette de Moscou » ou même d'« agent du KGB ».

Avec le temps, les désaccords au sein de l'opposition biélorusse se sont accentués, notamment lorsque l'opinion publique biélorusse a pris conscience que les efforts de l'opposition en vue d'un changement politique demeuraient sans effets et que son influence sur l'évolution de la situation au Biélorus était minime. L'un des désaccords a porté sur le renforcement des sanctions occidentales contre le Belarus, les uns les approuvant, les autres les critiquant comme inefficaces voire même contre-productives, en ce sens qu'elles font peser un coût excessif sur les citoyens, les rendent encore plus dépendants du régime de Loukachenko et qu'elles sapent la souveraineté du Belarus en le rendant totalement dépendant de la Russie.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a constitué un nouvel élément critique qui a redéfini le contexte. Une partie de l'offensive a été menée par les forces russes depuis le territoire du Belarus, faisant de ce dernier un État co-agresseur. Cela a convaincu de nombreux gouvernements occidentaux que les sanctions contre la Russie et le Biélorus devaient être envisagées conjointement, sans différence majeure entre les deux pays. Mais surtout, pour de nombreux Biélorusses, cet événement a anéanti les espoirs de changement politique dans leur pays. Beaucoup ont conclu que l'invasion de la Russie montrait à quel point il était naïf de croire qu'une transition pacifique pourrait avoir lieu au Belarus en 2020. Beaucoup ont également conclu que la possibilité d'un changement au Belarus dépendait entièrement de l'issue de la guerre en Ukraine.

Dans cette optique, plusieurs centaines de volontaires de la diaspora biélorusse ont créé le *Régiment Kastus Kalinoŭski* (plus loin « Régiment Kalinousky ») pour défendre l'Ukraine contre l'invasion russe. En mars 2022, la création du bataillon a été approuvée par Tsikhanouskaya, qui a noté que « de plus en plus de personnes du Biélorus se joignent aux Ukrainiens pour les aider à défendre leur pays ». Plus tard dans l'année, le Parlement européen a adopté une résolution exprimant son soutien au Régiment. Mais les désaccords entre le Régiment et le bureau de Tsikhanouskaya se sont multipliés, notamment parce qu'ils étaient largement considérés comme représentant deux visions alternatives de la manière dont la transition politique au Belarus devait se dérouler - en utilisant la force ou en privilégiant les moyens politiques et diplomatiques.

Ceci nous amène au **contexte politique à court terme** de l'élection du Conseil de coordination.

Elle se déroule à un moment où l'opposition biélorusse est de plus en plus divisée, à la fois pour des raisons personnelles et en termes de priorités politiques. Dans le même temps, la société biélorusse, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, a perdu beaucoup d'espoir quant à un changement rapide de sa situation politique. Par ailleurs, la perspective de l'élection présidentielle de 2025 au Belarus signifie que Tsikhanouskaya pourrait bientôt perdre son mandat moral pour continuer à représenter la population biélorusse au niveau international. Enfin, le caractère répressif du régime de Loukachenko ne diminue pas – au contraire, il s'accroît.

Évolution du Conseil de coordination

L'élection de cette année au Conseil de coordination peut être considérée comme une réponse politique aux défis mentionnés ci-dessus. Cependant, elle marque également une nouvelle étape dans l'évolution de cette organisation éphémère.

Le **Conseil de coordination** - ou, dans son nom complet, le Conseil de coordination pour le transfert de pouvoir - a été créé le 14 août 2020 par Sviatlana Tsikhanouskaya dans le but de coordonner un transfert de pouvoir pacifique et ordonné au Belarus après l'élection présidentielle contestée. Quelques jours plus tard, le Conseil a élu un présidium de sept personnes, dont Sviatlana Alexievich, lauréate du prix Nobel de littérature ; Siarhei Dyleuski, leader du comité de grève de Minsk Tractor Works (MTZ) ; Maryia Kalesnikava, coordinatrice de la campagne présidentielle de Viktor Babaryka en 2020 ; Volha Kavalkova, co-présidente du parti biélorusse de la démocratie chrétienne ; Pavel Latushka, ancien ministre de la culture ; Liliya Vlasava, médiatrice et avocate ; et Maxim Znak, avocat, membre de l'état-major de Viktor Babaryka. Entre-temps, Tsikhanouskaya a annoncé que les candidatures au conseil étaient ouvertes aux citoyens biélorusses qui reconnaissaient que les résultats des élections officiellement déclarés étaient falsifiés et qui bénéficiaient de la confiance de groupes sociaux. Kavalkova et Znak ont été chargés de recueillir et d'approuver les demandes d'adhésion.

En septembre 2020, tous les membres du présidium du Conseil étaient soit détenus (Kalysnikova et Znak sont encore en prison à ce jour), soit avaient fui le Bélarus. Cela a marqué la deuxième étape de l'évolution du Conseil de coordination, qui a dû travailler depuis l'étranger et s'adapter aux exigences de cette nouvelle situation. Depuis lors, son travail a été organisé en plusieurs commissions, fractions et groupes de travail.

En février 2021, le Conseil comptait 64 membres de base, dont des personnes publiquement respectées comme le leader civique Ales Bialiatski, l'athlète Nadzeya Astapchuk ou le réalisateur Jury Chaščavacki. Mais il y avait aussi une liste beaucoup plus longue (600 noms au 24 août 2020) des partisans du Conseil, que certains appelaient aussi, de manière confuse, des membres. En octobre 2022, le Conseil de coordination a été réformé : 115 membres ont été inclus dans la nouvelle composition du CC : 25 membres déjà actifs du Conseil, 75 nouveaux délégués issus des structures des forces démocratiques et de la société civile et 15 candidats librement désignés.

Cependant, avec le temps, le mandat du Conseil pour représenter la société biélorusse a commencé à être remis en question de plus en plus souvent au sein de la diaspora. Cela semble être la raison principale derrière l'initiative - datant de 2023 - d'organiser une élection démocratique au Conseil.

Au cours de notre mission, nous n'avons pas réussi à déterminer qui était le principal initiateur de cette initiative (nos interlocuteurs ont désigné soit Mme Tsikhanouskaya, soit M. Latushka). Cependant, il est largement reconnu que l'élection avait le triple objectif de renouveler le mandat démocratique du Conseil, de modifier sa composition en apportant de nouveaux visages, et de rétablir la confiance et l'intérêt du peuple biélorusse pour les travaux de l'opposition démocratique biélorusse.

Initialement, l'élection devait se tenir en février 2024, coïncidant avec les élections législatives au Belarus, organisées par le régime de Loukachenko. Cependant, le Conseil de coordination l'a reportée en mai - officiellement, parce qu'il avait besoin de plus de temps pour préparer correctement le scrutin.

La préparation du scrutin n'a pas été sans provoquer des réticences, de l'intérieur même de la société politique organisée de la diaspora bélarusse. Certains acteurs de la diaspora se sont aussi exprimés en opposition au processus électoral – à l'instar, par exemple d'Anatoli Fedorov, que la MOE a rencontré - mais ces voix discordantes se sont révélées marginales.

Contexte politique immédiat de la campagne

Le régime de Loukachenko a considéré l'élection comme un défi potentiel à son pouvoir : il a donc choisi d'étouffer l'initiative dans l'œuf. Il a reconnu les 12 listes électorales comme des « formations extrémistes » et des procédures pénales ont été lancées à l'encontre de 257 personnes ayant exprimé leur désir de se présenter au Conseil de coordination. Toute personne liée à l'élection (candidat, organisateur ou électeur) risquait ainsi de lourdes peines de prison au Belarus. Tous les candidats à l'élection étaient donc issus soit de la diaspora bélarusse soit ont dû fuir le pays pour pouvoir participer à l'élection. Beaucoup ont risqué de perdre leurs biens dans le pays ou de voir leur famille persécutée par les services de sécurité publique. Selon certains médias, une semaine avant les élections, les autorités du Belarus ont effectué des raids et des saisies de biens visant plus de 200 militants de l'opposition, la télévision d'État diffusant des images d'opérations de sécurité armées. Ils ont notamment défoncé les portes de l'appartement de Yana Latushka, la fille de Pavel Latushka, l'un des têtes de liste.

De plus, il était largement admis que peu de personnes vivant à l'intérieur du pays iraient voter, compte tenu des risques personnels importants (néanmoins, certains des plus engagés politiquement auraient pu choisir de le faire en utilisant une connexion internet VPN). La Commission électorale a certes présenté l'élection comme étant destinée à l'ensemble de la population bélarusse, et les candidats se sont souvent adressés à l'ensemble du peuple bélarusse dans leur campagne ; cependant, une attente générale (également partagée par plusieurs membres de la Commission électorale, des candidats et des observateurs) était que la grande majorité des électeurs, sinon tous, viendraient de la diaspora bélarusse, et que même ces derniers pourraient souvent être réticents à voter en raison des risques potentiels pour eux et pour les membres de leur famille, par exemple, en termes de perte de biens, d'ouverture de dossiers criminels par le régime, ou de persécution de la famille.

2. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

À la manière d'une élection classique dans le cadre d'un État, ce scrutin pas comme les autres a bénéficié d'un encadrement juridique. Le Conseil de coordination a adopté le 13 mars 2024 un règlement sur les élections pour son renouvellement. Il ne s'agit pas d'un véritable renouvellement, dans la mesure où le Conseil serait désormais composé d'un nombre fixe de 80 mandats. Ce règlement, approuvé le 31 mars 2024 par monsieur Andrei Yehorov, président du Conseil de coordination, comprend 10 articles et 2 annexes. Rédigé par le juriste Aliaksandr Shlyk, représentant spécial de Sviatlana Tsikhanouskaya pour les élections, expert pour l'ONU et l'OSCE, il a toutes les apparences d'un loi électorale classique.

Le texte encadre étroitement le processus électoral : procédures de vote (art. 2), conditions d'enregistrement des listes de candidats (art. 3), formation et attributs de la Commission électorale (art.4), conditions requises pour les candidats (art. 5), conditions d'enregistrement des listes électorales (art. 6), conditions d'annulation de cet enregistrement (art. 7), campagne électorale (art. 8), modalités du vote (art. 9), annonce des résultats (art. 10), modalités d'appel (art. 11), approbation des résultats (art. 12).

Une élection démocratique pour tous les citoyens bélarusses

La loi électorale rappelle le « droit de tout citoyen bélarusse, sans aucune discrimination, de participer à la conduite des affaires de l'État par l'intermédiaire de représentants librement choisis » et « de voter et d'être élu lors d'élections périodiques et légales au suffrage universel » dans le cadre d'un scrutin démocratique. La loi électorale officialise l'intention des concepteurs de cette élection de l'organiser pour l'ensemble des citoyens bélarusses – dès lors qu'ils ont 18 ans au moins -, pas seulement pour les bélarusses exilés (art. 2).

Dans le même esprit, le droit de présenter des listes de candidat est large puisqu'il concerne des types de groupement très variés, appelés ici « sujets électoraux » : partis politiques, comités constitutifs de partis, organisations de la société civile, fractions du Conseil de coordination existant, coalitions, groupes de citoyens (art. 3).

Son préambule reconnaît « la priorité des principes universellement reconnus des droits de l'homme et des normes des élections démocratiques », tient compte de « la sécurité des participants au processus électoral sur le territoire du Bélarus » et s'efforce de « respecter toutes les normes électorales ouvertes, transparentes et démocratiques ». Cette ambition large de l'élection est renforcée par une profession de foi démocratique qui oblige chaque candidat à déclarer et signer « un mémorandum sur les principes et les règles de participation à la campagne électorale pour le Conseil de coordination du Bélarus » (*cf. Encadré n°1*) qui inscrit clairement cette élection en rupture avec le système politique actuel au Bélarus. En déclarant en particulier leur refus des résultats de l'élection présidentielle de 2020 (et de l'agression russe en Ukraine), les candidats manifestent ainsi leur prise de distance radicale à l'égard des autorités actuelles de leur pays, attestant du caractère disruptif de cette élection, qui, de fait, se substitue aux élections organisées au Bélarus.

Mémorandum sur les principes et les règles de participation à la campagne électorale pour le Conseil de coordination du Bélarus

Nous, citoyens bélarusses, adhérons aux principes suivants dans la conduite de la campagne électorale :

- protéger la démocratie et les droits humains,
- servir les intérêts de la société bélarusse,
- pluralisme et diversité d'opinions ;
- dialogue constructif, transparence et responsabilité dans l'accomplissement de ses devoirs civiques ;

Nous sommes d'accord avec les affirmations suivantes :

- l'élection présidentielle de 2020 au Bélarus a été falsifiée ;
- la Russie mène une guerre d'agression contre l'Ukraine ;
- le régime d'Alexandre Loukachenko est complice de l'agression russe contre l'Ukraine ;

Nous déclarons notre accord avec les règles de conduite de la campagne électorale au Conseil de coordination du Bélarus de troisième composition en 2024 et nous engageons à respecter ces règles, notamment :

- se conformer aux règles du « Règlement sur les élections au Conseil de coordination du Bélarus » et aux décisions de la Commission électorale.
- soumettre à la Commission électorale toutes les informations nécessaires à la procédure de vérification et d'enregistrement du sujet électoral avant de participer aux élections ;
- respecter les normes éthiques et de communication et les règles du discours publics, y compris les règles du Code d'éthique du Conseil de coordination ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des intérêts des participants à la campagne et des citoyens du Bélarus ;
- respecter le libre choix et l'expression de la volonté des citoyens bélarusses.

Encadré 1 : Mémorandum sur les principes et les règles de participation à la campagne électorale au Conseil de coordination du Bélarus (annexe n°1 de la loi électorale).

C'est à une Commission électorale ad hoc désignée pour cette élection (voir infra) que revient le soin d'enregistrer les sujets électoraux, à la condition qu'ils possèdent un nom, un programme politique indiquant les valeurs ou l'idéologie qu'ils portent dans la campagne, une liste d'au moins 10 candidats respectant un quota de genre de 40% minimum avec au moins deux femmes tous les cinq candidats¹.

La loi électorale est suffisamment précise quant aux modalités d'enregistrement (art. 6) et d'annulation de l'enregistrement (art. 7) des sujets électoraux. Elle inclut même une période permettant aux listes d'apporter des pièces éventuellement manquantes au-delà du délai d'enregistrement.

Le texte décrit également les modalités du vote (art. 9) : les électeurs ne votent qu'une fois, le vote s'étend sur 3 jours et il s'effectue en ligne, renvoyant à une plateforme numérique non identifiée dans la loi. Il détermine le mode de scrutin : la proportionnelle avec la répartition au plus fort reste, selon la méthode dite Hare-Niemeyer, décrite opportunément (à l'attention principale des candidats) dans une annexe 2 didactique de la loi électorale. Un seuil d'accès de 3% minimum des suffrages exprimés est également

¹Il est possible de réduire ce quota à 20 % (soit au moins une femme tous les cinq candidats) si une entité électorale, par exemple une organisation d'anciens combattants, ne peut objectivement respecter le quota de 40%.

déterminé, permettant d'empêcher un émiettement trop important du futur Conseil de coordination. Enfin, le texte ne prévoit pas de vote préférentiel : il faut être bien placé sur la liste pour maximiser ses chances d'être élu.

Le texte détermine précisément les modalités de proclamation des résultats (art 10.). Compte tenu de l'utilisation d'une plateforme numérique qui permet de générer les résultats du scrutin immédiatement après le vote, la Commission électorale est tenue de les annoncer sans délai.

Les fragilités de la loi électorale

Compte tenu des conditions dans lesquelles il a été conçu – dans la rapidité - le règlement électoral souffre de quelques limites. La première est l'absence de mention de la durée du mandat des membres du Conseil de coordination. Plus généralement, cette « loi électorale » a un caractère intrinsèquement artificiel dans la mesure où elle régit des élections pour un Conseil de coordination dont les fonctions et la place dans l'éco-système politico-institutionnel informel de l'opposition ne sont pas définies, ni dans ce texte – ce qui n'est pas, il est vrai, son objet – ni dans aucun autre.

La loi ne mentionne pas non plus la possibilité de voter blanc.

Surtout, elle encadre de manière très souple les opérations de campagne électorale réalisée par les listes candidates. L'article 8 consacré à la « campagne électorale » se contente d'affirmer l'entière liberté des « citoyens bélarusses » de « faire campagne pour ou contre les sujets électoraux, les listes de candidats, les candidats individuels ainsi que pour ou contre la tenue d'élections au Conseil de coordination ». Si ce soutien inconditionnel à la liberté d'expression peut se comprendre dans le contexte d'un rejet unanime des formes d'instrumentalisation autoritaire du droit qui rendrait suspecte toute limitation juridiquement codifiée, il porte le risque de dérives toujours possibles lors d'un processus électoral, tels l'usage de discours de haine et de la violence verbale. On aurait pu attendre que la loi rappelle que les candidats, électeurs et citoyens bélarusses soient soumis au respect des lois en vigueur dans leur pays de résidence.

La même licence existe en matière de pratiques de campagne, puisque « les sujets électoraux et les candidats sont libres de choisir les moyens et méthodes de conduite de la campagne électorale, en tenant compte des principes généralement reconnus des droits humains et des normes des élections démocratiques » (art. 8.2). Rien ne semble limiter l'étendue des moyens matériels et financiers mobilisés par les listes pour faire campagne. L'absence de contrôle des ressources et des dépenses de campagne par les différentes listes peut être une source de dépassements, d'autant plus que les candidats ne sont pas soumis aux règles des pays d'accueil, qui n'ont a priori pas autorité sur le suivi des opérations de campagne.

La Commission électorale

Le règlement électoral adopté par la Conseil de coordination prévoit la formation d'une Commission électorale ad hoc (art. 4). Cette commission doit être composée de citoyens bélarusses « possédant de hautes qualités morales et des compétences reconnues dans

le domaine de la procédure électorale et des droits de l'homme» (art. 4-2). Cette disposition, introduite dans la loi électorale afin de dépolitiser le recrutement et de générer une commission aussi consensuelle que possible, c'est-à-dire au-dessus des parties, était assortie d'une attente de compétences juridiques parmi au moins deux membres de la Commission.

Le règlement prévoit une commission d'au moins 5 membres, choisis par le CC sur proposition très large de diverses instances : le CC lui-même, Sviatlana Tsikhanouskaya, son chef de cabinet, l'Administration nationale anti-crise, des partis politiques et même des représentants des citoyens biélorusses. La neutralité de ses membres est assurée par leur interdiction de présenter leur candidature aux élections. Le 5 avril 2024, le Conseil de coordination a approuvé la nomination de la Commission, composée de cinq membres :

- Alena Prykhodzka : journaliste d'investigation, ancienne membre du CC (et membre d'une fraction de ce dernier – a été présentée par sa fraction, a fui en Ukraine puis en Suisse.
- Yaraslau Bekish : militant de la société civile dans le domaine de l'environnement, ancien assistant d'un maire au Bélarus, expérience d'observation électorale, ancien membre du CC.
- Alvina Mingazava : juriste, a travaillé dans une organisation internationale.
- Zmitser Lazavik : juriste, résidant en Pologne, a défendu des personnes accusées par le régime (LUI A VILNIUS ?)
- Andrei Atamanchuk : avocat et militant des droits humains, résidant à Vilnius.

La CE est censé être caduque le jour où le CC prend officiellement le 15 juin.

Le règlement électorale précise également quelles normes doivent présider au travail de la Commission : indépendance vis-à-vis des structures existantes dans la diaspora, y compris à l'égard des groupes d'appartenance de chaque membre, impartialité, professionnalisme (garanti par les compétences des commissaires en matière électorale, de droits humains, etc.) et transparence. La CE peut fixer ses propres règles et procédures. Enfin, ses compétences sont celles d'une commission électorale classique : enregistrement (et annulation) des sujets électoraux, examen des plaintes, dépouillement des votes, annonce des résultats préliminaires et définitifs (après contentieux).

Les modalités techniques du vote à distance

Deux options de vote ont d'abord été sélectionnées. L'une d'entre elles, via l'accès à un site spécial ouvert à tous les électeurs, était soutenue par certains acteurs et observateurs au motif de sa facilité d'utilisation, en particulier pour les électeurs résidant sur le territoire du Bélarus. Elle a été abandonnée par décision de la Commission au cours de notre mission contre l'avis de certains acteurs, en particulier du bureau de Sviatlana Tsikhanouskaya. La raison invoquée était la crainte de double-votes de la part de certains électeurs. Par ce choix, la CE a pu faire état de son indépendance, au risque de mécontenter des acteurs importants de la scène politique biélorusse en exil.

La seule formule retenue a donc été l'usage de la plateforme « Belarus ID ». Selon Pavel Lieber, chef du suivi technique du vote en ligne pour la Commission électorale, auditionné par la MOE, la plateforme a été testée et techniquement auditée par l'application de vérification de la sécurité NetSPI. Des consultations et des tests supplémentaires ont également été effectués par le collectif de hackers biélorusses Cyberpartisans, afin d'obtenir un avis indépendant. Au cours de l'audit, des crash-tests ont été effectués et plusieurs faiblesses de sécurité ont été identifiées, qui ont été éliminées immédiatement. Il a en particulier été décidé de recommander aux électeurs de ne pas télécharger l'application Biélorus ID directement sur l'Apple Store, dont les téléchargements apparaissent dans l'historique des utilisateurs, à des fins de sécurité pour les Biélorusses à l'intérieur du pays et ceux qui voyagent au Biélorus. Les utilisateurs se sont vu proposer de télécharger d'abord TestFlight, à partir duquel l'application Belarus ID est téléchargeable via un lien direct.

La plateforme ne collecte ni ne stocke les données personnelles des utilisateurs. Celles-ci sont stockées dans un cloud par une entreprise partenaire (Vocdoni), chargée de sécuriser et vérifier des protocoles de vote mais sous la forme d'un code blockchain et seulement pour la durée du vote afin d'éviter la déduplication, après quoi elles sont supprimées. Ce système blockchain permet d'assurer la traçabilité des opérations électorales.

Pour les utilisateurs de la Plateforme Belarus ID, le vote se déroule selon une procédure stricte. Compte tenu de l'impossibilité de constituer en amont une liste électorale, la procédure commence par vérifier le droit de vote du requérant par un contrôle d'identité en ligne. Ce contrôle d'identité consiste en la présentation d'un passeport authentique – les photocopies sont exclues – dont la photographie de son propriétaire est comparée au visage de ce dernier, filmé lorsqu'il entreprend la démarche. L'électeur doit bien sûr entrer son prénom, son nom et sa date de naissance, ainsi que le numéro de son passeport et sa date d'expiration. La vérification des électeurs est effectuée automatiquement par l'entreprise partenaire (Veriff). Les transactions que le système considère comme suspectes peuvent faire l'objet d'une vérification supplémentaire à la demande de l'électeur lui-même, afin d'éviter que les membres de la commission n'entrent en contact avec ses données personnelles à son insu.

L'électeur peut ensuite procéder au vote, au terme duquel il reçoit une clé numérique individuelle qui lui permet de vérifier le contenu de son vote et si celui-ci a bien été virtuellement déposé dans l'urne. L'opérateur n'a pas accès à cette clé : il n'est donc pas en mesure d'assurer la traçabilité du vote d'une personne en particulier.

Il est possible de voter en utilisant un VPN, ce qui permet de voter depuis le Biélorus en toute discrétion. L'application comptabilise et représente en temps réel le nombre de votants et la répartition de ces votes par pays.

La durée du vote a été fixée du 25 mai 2024 00h00 au 27 mai 2024 à 23h59, avec possibilité pour la Commission d'ajouter une journée supplémentaire – comme prévu dans la loi électorale - en cas de difficultés ou d'attaques numériques contre le système.

3. OPÉRATIONS PRÉ-ÉLECTORALES

Les opérations pré-électorales ont été marquées par la nécessité de fixer le déroulement du processus électoral, de faire de la pédagogie électorale auprès des électeurs et bien sûr de procéder à l'enregistrement des candidatures.

Fixation du calendrier électoral

Le 25 mars 2024, avant la nomination de la CE, le CC a publié le calendrier des élections, fixant au 15 avril la date limite pour la formation des listes électorales et au 22 avril la date limite pour l'enregistrement des candidats, et annonçant que la campagne électorale durera un mois, du 25 avril au 25 mai, et que les élections se dérouleront sur trois jours, du 25 au 27 mai.

Le 2 avril 2024, des tensions se sont exprimées publiquement entre le Conseil de coordination et le cabinet de transition de Sviatlana Tsikhanouskaya au sujet de l'organisation de l'élection, le cabinet regrettant l'insuffisante préparation du scrutin, ce qui indiquait d'ailleurs que ce dernier n'avait pas été consulté quant à la fixation de la date du vote. Le cabinet s'est finalement aligné sur ce calendrier.

Fonctionnement de la Commission électorale

Sans budget propre, sans existence légale, la Commission a dû inventer sur le tas des modalités de fonctionnement efficaces et peu coûteuses ; peu nombreuse et composée de membres aux compétences parfois communes, elle a fonctionné de façon ad hoc sans procéder – comme c'est en général le cas dans une commission électorale – à une répartition claire des tâches. Lors de l'audition qu'elle nous a accordée, la présidente de la CE nous a informé que le travail de la CE était assisté informellement par deux volontaires, parmi lesquels Elena Minskaya, juriste, militante des droits humains et par ailleurs membre d'un parti politique social-démocrate.

Compte tenu de l'éparpillement géographique de ses membres, par ailleurs bénévoles, la Commission ne s'est jamais réunie physiquement. Ses membres rencontrés nous ont toutefois assuré qu'ils se réunissaient virtuellement sur une base régulière. Lors des trois jours des opérations de vote, les réunions étaient plus nombreuses encore, à raison de plusieurs fois par jours.

Les représentants des listes rencontrés lors de la Convention électorale ont unanimement exprimé un avis globalement positif sur le travail de la Commission. Dans un tableau Excel que nous a adressé la Commission au terme du processus, ont été regroupés l'ensemble des échanges (une cinquantaine) entre la Commission et les listes de candidats. La Commission a en général répondu rapidement et ou précisément aux questions qui leur ont été posées (sur un point de règlement, le plus souvent) ou aux demandes qui leur ont été soumises (d'accepter le désistement d'un candidat, par exemple). Elle a également écrit aux listes pour lesquelles il manquait en particulier des éléments d'information sur les candidats.

Transparence du processus et pédagogie électorale

Tant le Conseil de coordination que la Commission électorale ont effectué des efforts significatifs pour accroître l'intérêt de l'électorat potentiel pour le scrutin.

Les informations sur la procédure de vote étaient accessibles au public sur le site officiel du Conseil de coordination et sur son canal Telegram officiel. Le secrétariat du Conseil de coordination distribuait également les informations importantes aux médias biélorusses indépendants.

La Commission pouvait décider de retransmettre ses réunions en direct ou de les mener à huis clos. Elle informait les sujets électoraux de ses décisions immédiatement après avoir les prises. Chaque entité électorale participant aux élections pouvait d'ailleurs envoyer son représentant aux réunions de la Commission, qui avait le droit de s'exprimer et de présenter des propositions (sans bénéficier bien sûr de la possibilité de voter lors de ces réunions).

Il était également possible de communiquer avec la Commission électorale en lui adressant un mail à l'adresse elections@rada.vision. Le tableau excel regroupant les échanges de la Commission avec la diaspora montre qu'un nombre significatif de questions – une cinquantaine environ - lui ont été posées par des citoyens ordinaires, pour vérifier le plus souvent s'ils pouvaient voter et comment le vote allait se dérouler. La Commission leur a répondu individuellement ou profitait des séances publiques pour répondre aux questions les plus fréquentes.

Les informations sur les élections étaient également publiées sur la plateforme *New Belarus*. Les candidats avaient la possibilité de remplir eux-mêmes leur page de présentation sur la plateforme.

Enfin, le site officiel de Sviatlana Tsikhanouskaya était également un espace de communication avec le public au sujet des élections au Conseil de coordination.

Comment voter ?

Accès anticipé :

⚠ Attention ! Ne participez pas à l'accès anticipé si vous êtes au Bélarus ou prévoyez de le visiter bientôt !

Pour votre sécurité, participez uniquement les jours d'élection, du 25 au 27 mai. Nous avons un guide séparé pour cela !

Je ne suis pas au Bélarus

Vote du 25 au 27 mai

Pour les Biélorusses, les jours d'élection du 25 au 27 mai, nous ouvrirons une version Web spéciale qui pourra être utilisée sans installer l'application mobile.

De cette façon, tout le monde pourra voter, donc si quelque chose ne fonctionne pas pour des raisons techniques lors de l'accès anticipé, vous pourrez toujours voter.

Qu'est-ce que le CC et pourquoi est-il nécessaire en 2024 ?

Des élections sont nécessaires pour que les Biélorusses puissent influencer leurs politiciens

Le Conseil de coordination du Bélarus a été créé en août 2020 à l'initiative de Sviatlana Tsikhanouskaya pour surmonter la crise politique que traverse le pays depuis les élections présidentielles falsifiées. Le

conseil de coordination comprend la lauréate du prix Nobel Sviatlana Aleksievich, l'ex-banquier Viktor Babarika, Maria Kalesnikova, l'avocat Maksim Znak, la médiatrice internationale Lilia Ulasova, la confidente de Tikhonovskaya Olga Kavalkova, ainsi que Pavel Latushka, ex-directeur du Théâtre Kupala.

Depuis lors, certains membres du conseil de coordination ont été arrêtés, d'autres ont dû quitter le pays, une affaire pénale a été ouverte pour la création du Conseil de coordination en vertu de l'article « Prise du pouvoir » (361 du Code pénal).

En octobre 2022, le Conseil de coordination a annoncé une réforme. 115 membres ont été inclus dans la nouvelle composition du CC : 25 membres déjà actifs du Conseil ; 75 nouveaux délégués issus des structures des forces démocratiques et de la société civile ; 15 candidats librement désignés.

Mais comme démocrates, nous devons renforcer les liens des hommes politiques avec la société, c'est pourquoi la troisième version du Conseil doit être élue par le biais d'élections.

Pourquoi devrais-je aller voter ?

La légitimité du Conseil de coordination est reconnue par la communauté internationale. Le maintien de cette structure est nécessaire à la poursuite des relations de partenariat déjà établies au niveau international, y compris le dialogue stratégique avec les États-Unis et d'autres pays, la finalisation des feuilles de route avec l'Union européenne, ainsi que la préservation du programme d'aide au Bélarus démocratique de la part des partenaires internationaux.

Les élections au Belarus sont des élections en faveur de la démocratie.

Grâce aux élections, chaque Bélarusse pourra influencer l'agenda des forces démocratiques.

Nous commençons à former une nouvelle culture politique d'une communauté démocratique.

Notre désir de changement trouve une expression pratique dans l'action.

Comment voter en toute sécurité ?

Les mesures suivantes ont été prises pour assurer la sécurité lors du vote :

Le stockage des données personnelles nécessaires au vote sera décentralisé – il n'y aura pas de registre unique de données collectées en un seul endroit. Cela élimine la possibilité de piratage ou de vol de données.

Toutes les étapes du vote seront précédées d'instructions détaillées sur la manière de mettre en œuvre l'hygiène numérique pour protéger les personnes se trouvant au Bélarus ou celles voyageant dans le pays.

Il y aura une solution distincte pour que les citoyens du Bélarus puissent participer pleinement aux élections, mais avec une protection supplémentaire afin d'éviter que le régime puisse se renseigner sur cette participation grâce aux outils de surveillance du trafic Internet dont il dispose.

Lors du vote, toutes les données seront protégées de telle manière que les données personnelles des participants ne puissent pas être identifiées.

Quelle est la procédure de vote ?

Le 22 avril, la constitution des listes de sujets électoraux et la soumission des documents d'enregistrement ont pris fin.

Le leader de la liste du sujet électoral devait remplir le formulaire de dépôt primaire de la candidature. Plus tard, les listes ont été soumises à la Commission électorale pour vérification. La décision de la Commission électorale a été envoyée à l'e-mail du leader de la liste.

La campagne durera un mois – du 25 avril au 25 mai.

Les élections au Conseil de coordination débuteront le 25 mai et dureront 3 jours - jusqu'au 27 mai à 23h59. Les premiers résultats seront annoncés au plus tard le 29 mai.

La période du 29 mai au 8 juin est fixée pour le dépôt et l'examen des plaintes.

! Les résultats définitifs des élections seront annoncés le 8 juin 2024.

La première réunion du Conseil de coordination se tiendra le 15 juin 2024.

Elections to the Coordination Council of the 3rd convocation

📅 May 25-27, 2024

The first elections, where your vote will be counted!

For all questions about the elections, contact elections@radla.vision

Electoral lists
Uninstalling the application
Why vote?
Documents
Conference
Contacts

Electoral lists

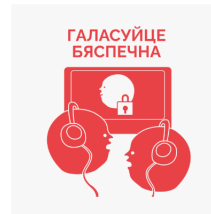
	Voices	Program	Details	Leader
1. Solidarity	104	Program	List	George Dmtruk
2. Will	432	Program	List	Alexander Klacko
3. European choice	605	Program	List	Alexander Dobravolsky
4. Our business	489	Program	List	Roza Turarbekawa
6. The voice of the diaspora	184	Program	List	Nadeja Norton (Sychugova)

Capture d'écran 1 : Listes électorales. Site internet du Conseil de coordination

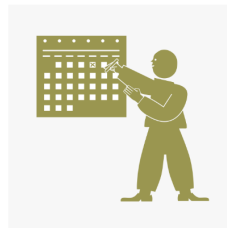
Як прагаласаваць бяспечна?

Для забеспячэння бяспекі пры галасаванні прыняты наступныя меры:

- Захоўванне персанальных звестак, неабходных для галасавання, будзе дэцэнтралізаваным – не будзе ніякага адзінага рэестра звестак, сабраных у адным месцы. Гэта выключыць магчымасць узлому або крадзяжкі дадзеных.
- Да ўсіх крокаў галасавання будуць прадстаўлены дэталёвыя інструкцыі, якія выканаць лічбавую гігіену, каб засцерагчы тых, хто ўнутры Беларусі, ці тых, хто ездзіць у краіну.
- Для людзей унутры Беларусі будзе дадзена асобнае рашэнне, каб яны паўнаважна маглі ўдзельнічаць у выбарах, але пры гэтым з дадатковай абаронай ад таго, каб рэжым мог даведацца пра гэты ўдзел праз даступныя яму інструменты кантролю за інтэрнэт-трафікам.
- Пры галасаванні ўсе дадзеныя будуць абараняцца такім чынам, каб немагчыма было ідэнтыфікаваць персанальныя звесткі ўдзельнікаў.



Якая працэдура галасавання?



22 красавіка скончылася фармаванне спісаў выбарчых суб'ектаў і падача дакументаў на рэгістрацыю ў ВК.

Лідар або лідарка спіса выбарчага суб'екта павіны запісаць Форму першаснай падачы заяўкі. Пасля спісы былі перададзены на верыфікацыю ў Выбарчую камісію. Прынятае рашэнне Выбарчай Камісіі паступілі на электронную пошту лідара або лідаркі спіса.

Агітацыя зойме адзін месяц – з 25 красавіка па 25 мая.

Выбары ў КР пачнуцца 25 мая і працягнуцца 3 дні – да 23:59 27 мая. Першыя вынікі будуць аб'яўлены не пазней за 29 мая.

На падачу і разгляд скаргаў закладзены перыяд з 29 мая па 8 чэрвеня.

! Канчатковыя вынікі выбараў будуць агалошаны 8 чэрвеня 2024 г.

Першае паседжанне Каардынацыйнай рады III склікання адбудзецца 15 чэрвеня 2024 г.

Што такое КР і навошта яна патрэбная у 2024-м годзе?

Выбары ў КР патрэбныя для таго, каб беларусы маглі ўплываць на сваіх палітыкаў

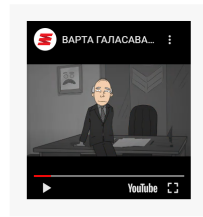
Каардынацыйная рада Беларусі была створаная ў жніўні 2020 года па ініцыятыве Святланы Ціхановскай для пераадолення палітычнага крызісу ў краіне пасля сфальсіфікаваных прэзідэнцкіх выбараў. У прыздым КР увайшла лаўрэатка Нобелеўскай прэміі па літаратуры Святлана Алексіевіч, кіраўніца выбарчага штаба экс-банкіра Віктара Бабарыка Марыя Калесніцава, журналіст Максім Знак, міжнародная медыятарка Лілія Уласава, давераная асоба Ціхановскай Вольга Кавалькова, а таксама Павел Латушка – экс-дырэктар Купалаўскага тэатра. З тых часоў адны сесіі КР былі арыштаваныя, іншым прыйшлося з'ехаць з краіны, па факце створаная Каардынацыйная рада ўзбудзіла крымінальную справу па артыкуле «Захот уланды» (351 КК), але справа Рады жыве.

У кастрычніку 2022 года Каардынацыйная рада анансавала рэфармаванне. У новы склад КР увайшлі 115 чальцоў: 25 ужо дзеючых членаў Рады, якія пацвердзілі сваё паўнамоцтва; 75 новых дэлегатаў ад структур дамакратычных сіл і грамадзянскай супольнасці; 15 чалавек свабодна вылучаных кандыдатаў.

Але дэмакратыя павінен ўмацаць кантакт палітыкаў з грамадствам, таму трэці склад КР будзе абраны праз выбары.



Навошта мне ісці галасаваць?



Легітымнасць Кавардынацыйнай рады прызнана міжнароднай супольнасцю. Захаваўне гэтай структуры неабходна для працягвання ўжо напраўчаных партнёрскіх адносін на міжнародным узроўні, у тым ліку стратэгічнага дыялога з ЗША і іншымі краінамі, дэпрацоўкай дарожных карт з Еўразвязам па ўзаемадзейні і супрацоўніцтве, а таксама захаваўня пакета дапамогі дэмакратычнай Беларусі ад міжнародных партнёраў.

Выбары ў КР – гэта выбары на карысць дэмакратыі

- Права выбары кожны беларус і беларуска зможа ўплываць на павестку дэмакратычных спраў
- Мы пачынаем фармаваць новую палітычную культуру дэмакратычнай супольнасці
- Наша жаданне перамен мае практычнае выяўленне ў дзеяннях.

Якія тэрміны?



Captures d'écran 2 : Pédagogie électorale sur le site internet du Conseil de coordination

Sélection des listes de candidats

Les représentants des listes avec qui nous nous sommes entretenus n'ont pas rencontré de difficultés particulières pour former leur liste à l'exception du respect de la contrainte paritaire (40% des candidats devaient être des femmes – la liste n°2 présentée par d'anciens combattants du régiment Kalinousky a bénéficié d'un allègement de la contrainte paritaire à 20%). Plusieurs candidats ont également renoncé à figurer sur la liste après avoir été victimes d'intimidation de la part du régime. Certains ont également regretté avoir manqué de temps pour se préparer aux élections. Finalement, l'une des plus grandes difficultés – largement réduite par les potentialités offertes par Internet – fut de coordonner la constitution d'une liste à distance composée de candidats résidant dans plusieurs pays (jusqu'à 15 pays représentés sur une même liste). Dans ces conditions difficiles, certains ont eu du mal à regrouper suffisamment de candidats pour composer une liste en bonne et due forme. La plupart des listes étaient ainsi composées de 10 à 19 candidats (pour, rappelons-le, 80 mandats), à l'exception de trois d'entre elles : la liste n°3 avait 35 candidats et deux listes (qui sont d'ailleurs arrivées en tête du scrutin), les listes 9 et 8 avaient respectivement 45 et 34 candidats.

La fixation de la liste finale des candidatures a été marquée par quelques tensions bien normales compte tenu du caractère exceptionnel et sans précédent du scrutin. Le 22 avril 2024, 13 listes ont d'abord été soumises à la Commission électorale. Plusieurs candidats et une liste entière ont par la suite été exclus du scrutin pour des motifs différents.

Une première controverse a éclaté autour de la participation des soldats du régiment Kalinousky à l'élection - le commandement du régiment, en Ukraine, annonçant qu'il ne participerait pas à l'élection et que la participation de l'un de ses membres ne serait autorisée que s'il quittait le régiment. Le 30 avril 2024, c'est au tour de Vadzim

Kabanchuk, tête de liste initiale de la liste « Liberté », commandant adjoint du régiment Kalinousky, d'annoncer qu'il ne se présenterait finalement pas à l'élection.

Un second problème a concerné l'éligibilité d'une candidate. La CE a refusé d'enregistrer la liste « Pour la dignité des femmes biélorusses », en raison du fait que la tête de liste ne disposait pas de la citoyenneté biélorusse et que, sans elle, la liste n'atteignait pas le minimum requis de 10 membres. Un problème comparable d'éligibilité a porté, le 26 avril 2024, sur le cas de la candidate Alina Koushyk qui a utilisé pour son inscription son nom de jeune fille, alors que c'est un nom composé de ce dernier et de celui de son ex-mari qui figure sur son passeport. Elle sera finalement autorisée à candidater après appel. Enfin, la Commission a exclu deux candidats masculins de la liste « C'est notre affaire », afin de maintenir le quota de genre après que l'une de leurs candidates, Yana Tsyhalka, se soit retirée sous la pression des forces de sécurité biélorusses.

Plus sérieuses sont les disqualifications de deux candidats de la liste « Solidarité » pour avoir été en contradiction avec certains aspects du mémorandum. Le 30 avril 2024, un candidat de la liste « Solidarité », Pavel Byalyutsin, est exclu de l'élection après que l'on a appris, grâce à l'accès de « Cyberpartizans » à la base de données du KGB, qu'il avait dénoncé en 2017 un prisonnier politique, Mikola Autukhovich. Le 2 mai 2024, une autre candidate de la liste « Solidarité », Volha Tyshkevich, dont le nom est également apparu dans les bases de données du KGB comme une personne ayant dénoncé Eduard Palchys - un blogueur et actuellement prisonnier politique, est également exclue de l'élection. Ces exclusions relèvent d'une forme informelle de lustration qui, indépendamment de sa légitimité, ne s'appuie sur aucune procédure réglée.

Enfin, une liste entière a été disqualifiée pour avoir enfreint des règles de sécurité qui a pu mettre en danger les électeurs. La liste n°5 « Loi et ordre » a ainsi été tardivement exclue de l'élection, le 24 mai 2024, après avoir reçu un numéro d'enregistrement. Les abonnés au programme « Victoire », une application développée par l'opposition démocratique en mai 2021 pour coordonner les actions de la société en cas de transition politique, ont reçu un message les incitant à voter aux élections du Conseil de coordination pour la liste n° 5. Celle-ci était dirigée par le leader de BYPOL (une association d'anciens membres des forces de sécurité biélorusses) Aliaksandr Azarau, anciennement responsable du programme « Victoire » au sein du Cabinet uni de transition dirigé par Tsikhanouskaya. Or, cette action a pu mettre en danger les électeurs résidant au Bélarus. M. Azarau s'est défendu en disant que le programme « Victoire » et le chatbot ont été développés à l'origine par BYPOL, et n'ont été placés que plus tard sous l'égide du Cabinet uni de transition, et qu'il a donc considéré qu'il pouvait l'utiliser pour appeler les gens à voter, en particulier lorsqu'il s'est rendu compte que les Biélorusses étaient peu nombreux à être au courant de l'élection du Conseil de coordination. Considérant qu'Azarau avait utilisé le chatbot « Victoire » au mépris des règles de sécurité des électeurs - et donc des règles auxquelles tous les candidats ont souscrit en choisissant de participer à l'élection - la Commission a proposé à M. Azarau, le 23 mai 2024, de retirer sa candidature, faute de quoi toute la liste qu'il conduisait serait supprimée. Suite à son refus d'obtempérer « loi et ordre » d'obtempérer, la Commission a décidé le 24 mai de retirer l'ensemble de la liste.

Le 25 avril 2024, la Commission a annoncé avoir validé 12 listes électorales. Ce même jour, chaque liste s'est vu attribuer un numéro, par tirage au sort.

Représentativité de l'élection

L'une des missions des observateurs était de vérifier si les listes de candidats reflétaient la population qu'elles étaient censées représenter (c'est-à-dire la diaspora démocratique bélarusse) et si aucun des groupes politiques importants n'avait été injustement exclu de l'élection.

Cette tâche n'était pas simple car les partis politiques indépendants sont pratiquement inexistantes au Bélarus, surtout depuis l'obligation légale de se réenregistrer introduite par le régime de Loukachenko en 2023. Par conséquent, nous avons examiné les différents centres politiques qui ont émergé au sein de la diaspora bélarusse depuis 2020 (par exemple, autour de Sviatlana Tsikhanouskaya, Pavel Latushka, Viktor Babaryka, Valery Tsapkala), ainsi que d'autres acteurs qui ont manifesté un intérêt croissant pour jouer un rôle politique (par exemple, le Régiment Kalinousky), et des personnes liées aux différentes personnalités de l'« ancienne » opposition bélarusse (c'est-à-dire avant 2020, comme Andrey Sannikau ou Mikola Statkevich) qui continuent à bénéficier d'une certaine estime ou reconnaissance de la part du public.

Nous avons cherché à établir si chacun d'entre eux était représenté dans l'élection, soit par une liste distincte, soit par des candidats spécifiques. Nous avons également cherché à savoir qui était absent et si cette décision avait été prise unilatéralement ou s'ils avaient été exclus de l'élection pour une raison ou une autre.

Dans les grandes lignes, les conclusions de cette analyse sont positives. En d'autres termes, nous considérons que l'élection a été largement représentative de l'éventail politique de la diaspora bélarusse et de ses principaux centres de pouvoir politique. Plus précisément :

- Bien qu'il n'y ait pas eu de liste de Sviatlana Tsikhanouskaya (qui s'est positionnée comme soutenant l'ensemble du processus), des personnes de son cercle politique direct étaient présentes sur diverses listes - notamment Aliaksandr Dabravolski (conseiller politique principal de ST, chef de file de la liste n°3), Stasya Glinnik (assistante personnelle de ST, également sur la liste n°3), et Marharyta Vorykhava (conseillère en politique de la jeunesse de ST, sur la liste n°12) ;
- Pavel Latushka était à la tête d'une des listes, qui portait également son nom. Elle était principalement composée de ses collègues de l'Administration nationale anti-crise, qu'il dirige, ainsi que de plusieurs personnes actives dans le réseau des ambassades bélarusses indépendantes à l'étranger, qu'il a contribué à créer, notamment Uladzimir Astapenko, chef de la diaspora bélarusse à Bruxelles, qui est également l'adjoint de M. Latushka au sein de l'Administration nationale anti-crise ;
- Le cercle de Viktor Babaryka, moins visible depuis 2020, était représenté par des candidats uniques sur certaines listes (par exemple, Ivan Krautsou sur la liste n°12, Tatsiana Khomich - sœur de Maryia Kalesnikava - sur la liste n°8) ;
- Certains des anciens collègues de parti de Mikola Statkevich (leader de l'opposition et candidat à la présidence en 2010, actuellement prisonnier politique au Belarus) étaient présents sur la liste n° 1 (« Solidarité ») ;

- Des proches du Régiment Kalinousky, très critiques à l'égard de la direction de Tsikhanouskaya, ont formé l'une des listes (« Liberté », liste n° 2) et étaient présents sur d'autres listes (par exemple, Anastasia Mahamet sur la liste n° 4 ; Aliaksandr Kamisarau et Aliaksandr Naukovich sur la liste n° 7). Il convient également de noter qu'ils ont choisi de participer à l'élection et qu'ils ont été autorisés à le faire, malgré les doutes initiaux quant à la possibilité de le faire, étant donné que le régiment est soumis à l'autorité de l'État ukrainien. Le régiment ayant interdit à ses soldats de participer aux élections, les listes ont été formées par les vétérans du régiment et les personnes qui lui sont liées ;
- D'anciens membres des forces de l'ordre bélarusses, qui ont rejoint l'opposition démocratique en 2020 et créé l'organisation BYPOL, dirigée par Aliaksandr Azarau, ont créé leur propre liste, comprenant presque exclusivement des membres de BYPOL. Cette liste a été retirée de l'élection un jour avant le début du scrutin, après que la commission électorale l'a disqualifiée pour violation du code électoral (*cf. supra*).
- L'élection a également permis à plusieurs personnalités connues du public (comme l'homme d'affaires et blogueur Vadim Prakopieou, chef de file de la liste n° 8), ainsi qu'à d'autres personnes moins connues, de rejoindre les processus politiques officiels de la diaspora bélarusse ;
- Au moins quatre acteurs politiques relativement importants (Valery Tsapkala, Andrei Sannikau, Anatoli Fedorov, Zianon Pazniak) ont pris la décision autonome de ne pas participer, choisissant plutôt de se positionner en tant que critiques et opposants à l'initiative.

Une raison supplémentaire de considérer cette élection comme représentative est liée au fait que les douze listes offraient un large éventail d'orientations vis-à-vis des principaux dilemmes politiques actuels de la diaspora bélarusse (*cf. infra*).

4. DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

En dépit du caractère inédit de cette élection sans équivalent, les différentes listes ont pu exprimer et défendre leurs idées et présenter – pour celles qui en avaient – un programme. Comme exigé par le règlement électoral, chaque liste a pu décrire les grandes lignes de sa conception de l’avenir du Bélarus et des bélarusses de l’intérieur du pays et, surtout, de la diaspora. Même s’il était exclu de mener une campagne « classique », compte tenu de la nature extra-territoriale du scrutin, de la dispersion de la diaspora dans plusieurs pays et continents et des menaces pesant sur la sécurité des acteurs, il s’est bien agi d’une campagne électorale compétitive et pluraliste, encadrée par une Commission électorale neutre et efficace et couverte par quelques médias qui ont réalisé un travail globalement satisfaisant.

Programmes des candidats

Les listes et les groupes de nature partisane ou non qui leur ont donné vie, ne peuvent que très difficilement être distingués en fonction de critères plus ou moins universels (droite/gauche ; conservatisme politique/libéralisme politique ; libéralisme économique/étatisme, etc.). L’observation de la campagne électorale montre que trois enjeux ont particulièrement marqué les prises de position :

- la question du soutien ou de la levée des sanctions européennes contre le Bélarus et en particulier la perspective d’un compromis avec le régime de Loukachenko (levée des sanctions contre libération de prisonniers politiques) ;
- celle de l’usage légitime ou non de la violence à des fins de renversement du régime autoritaire ;
- celle, enfin du positionnement géopolitique du Bélarus, soit dans le sens d’un rapprochement avec l’Union européenne ou dans celui d’une proximité maintenue voire renforcée avec la Russie de Vladimir Poutine, agresseur de l’Ukraine avec la complicité du régime bélarusse.

Notons aussi que la plupart des listes mentionnaient dans leur programme (avec des approches légèrement différentes) la question des poursuites pénales à l’endroit des responsables de la répression et des dirigeants bélarusses, préfigurant un débat qui ne manquera pas d’éclorre lorsque le pays connaîtra – à brève ou moyenne échéance – un changement de régime.

Il convient de noter que les positions des différentes listes et candidats n’étaient pas toujours claires sur ces questions et que leurs « manifestes » étaient souvent plutôt généraux, voire vagues. Cependant, certaines différences importantes ont pu être identifiées, comme le montre le tableau ci-dessous, préparé sur la base de nos propres entretiens avec des représentants de chaque liste et certaines sources médiatiques :

Nom de la liste	Nom et qualité de la tête de liste	Positionnement sur les sanctions	Sur l’usage de la violence	Sur les relations à la Russie et à
-----------------	------------------------------------	----------------------------------	----------------------------	------------------------------------

				l'Union européenne
#1. Solidarité	Georgy Dmitruk, ancien co-président du Parti bélarusse de la démocratie chrétienne, et Yauhen Vilski, président en exercice du parti Assemblée nationale	Soutien aux sanctions - et opposition à tout « commerce de prisonniers »	Qu'en dernier recours	Favorable à l'intégration dans l'UE et l'OTAN
#2. Liberté	Aliaksandr Klachko, ancien membre du régiment Kalinousky, et Aliaksandr Kabanau, blogueur et secrétaire de presse de BELPOL (association d'anciens responsables de l'application des lois)	Soutien aux sanctions, lutte contre leur contournement – opposition au « commerce de prisonniers »	Ne pas exclure un « scénario de force »	Favorable à l'intégration dans l'UE et l'OTAN
#3. Le choix européen	Alyaksandr Dabravolski, conseiller politique principal de Sviatlana Tsikhanouskaya, et Alina Koushyk, représentante du Cabinet uni de transition	Soutient aux sanctions - mais ouvert à un assouplissement en échange de la fin des répressions et de la libération des prisonniers politiques	Privilégie un changement pacifique - sans exclure un scénario de force	Favorable à l'intégration dans l'UE et au Conseil de l'Europe
#4. C'est notre affaire	Roza Turarbekava, politologue	Approche plus raisonnable - pour que les civils ne paient pas le prix des sanctions	Ambiguïté - les moyens pacifiques sont préférables mais tout le monde a le droit de se rebeller contre la tyrannie	Favorable à l'intégration dans l'UE.
#5. Loi et ordre LISTE DISQUALIFIÉE AU COURS DE LA CAMPAGNE	Aliaksandr Azarau, chef de BYPOL (association des anciennes forces de sécurité du Belarus)	Renforcement des sanctions, pas de « commerce de prisonniers »	Ambiguïté - c'est aux Bélarusses à l'intérieur du pays de décider	Favorable à l'intégration du Belarus dans l'UE et à l'OTAN
#6. La voix de la diaspora - L'unité au-delà des frontières	Nadzeya Nortan, leader de la communauté bélarusse à San Francisco	Augmenter la pression	Soutien aux scénarios non violents	Il faut demander l'avis des Bélarusses
#7. Bélarusses indépendants	Maksim Shabutsky et Siarhei Biaspalau, blogueurs	Ambiguïté - mais plaiderait en faveur de la levée des	Favorable à la préparation	Ambiguïté. Favorable à l'intégration dans l'UE et

		sanctions si cela pouvait conduire à la libération de prisonniers	d'un scénario violent	l'OTAN, mais à condition que cela n'implique pas le Bélarus dans une guerre. Et souligne les liens du Bélarus avec la Russie
#8. Bloc Prakopieou-Yahorau	Vadzim Prakopieou, homme d'affaires, et Andrei Yahorau, président en exercice du Conseil de coordination	Ambiguïté - contre les sanctions juste pour le plaisir des sanctions	Ambiguïté - reconnaît le droit du peuple à se révolter, mais ne considère pas cela comme un scénario réaliste	Pro-européen, mais considérant cela comme une question non pertinente pour l'instant
#9. Équipe Latushka et Mouvement pour la liberté	Pavel Latushka, chef de l'Administration nationale anti-crise et Yury Hubarevich, chef du Mouvement pour la liberté	Renforcer les sanctions commerciales, lutter contre leur contournement - mais pourrait envisager la levée de certaines sanctions en matière de droits de l'homme en échange de la libération de prisonniers	Irréaliste, car cela signifierait se battre contre la Russie - mais favorable au régiment Kalinousky	Favorable à l'intégration dans l'UE
#10. Cessez d'avoir peur !	Tatsiana Martynava, blogueuse	Augmenter la pression, combler les lacunes	Favorable à la violence car les dictateurs n'abandonnent pas le pouvoir pacifiquement	Favorable à l'intégration dans l'UE
#11. Un pays pour la vie	Vital Savyuk, leader du mouvement social créé à l'origine par Siarhei Tsikhanouski	Les sanctions actuelles ne fonctionnent pas, certaines pourraient être levées en échange de la libération de prisonniers	Scénario de violence possible mais le Bélarus n'est pas prêt - cela nécessiterait beaucoup de préparation	Favorable à l'intégration dans l'UE et l'OTAN mais cette question doit être tranchée par un référendum
#12. Offensive de la jeunesse	Lizaveta Prakopchyk, une jeune activiste	Ambiguïté - les sanctions doivent être revues, la libération des	Ambiguïté – le recours à la violence est un scénario probable, mais les moyens	Favorable à l'intégration dans l'UE et l'OTAN mais cette question doit être

		prisonniers est une priorité	pacifiques sont préférables	tranchée par un référendum
--	--	------------------------------	-----------------------------	----------------------------

Tableau 1 : Listes de candidats et leur positionnement sur trois thématiques-clés de la campagne électorale.

La campagne des candidats

En l'absence de tout financement public – et pour cause – des campagnes des candidats et dans un contexte de très faible encadrement et de contrôle de la campagne électorale, les listes ont bénéficié d'une certaine licence pour chercher à convaincre l'électorat. On l'a vu, l'une des listes (la liste n°5) a été disqualifiée pour avoir abusivement utilisé une application numérique et mis en danger des citoyens belarusses résidant au Bélarus. Les autres listes ont – selon nos observations – respecté les règles minimales de la campagne.



Photo 1 : Liste 1 « Solidarité ».

Financièrement, les listes se sont appuyées sur des fonds privés engagés par les candidats. Elles n'ont pas dressé de comptes des ressources et des dépenses qui auraient permis de documenter le coût de cette campagne et les éventuels différentiels de financement. Certaines listes ont pointé le manque de transparence sur les ressources engagées par leurs concurrentes : il ne fait pas de doute que de fortes inégalités financières ont pesé sur la qualité et la densité des campagnes des uns et des autres. Une seule liste à notre connaissance a obtenu un soutien financier étranger, à l'instar de la liste n°12, soutenue par le National Democratic Institute (NDI) américain.

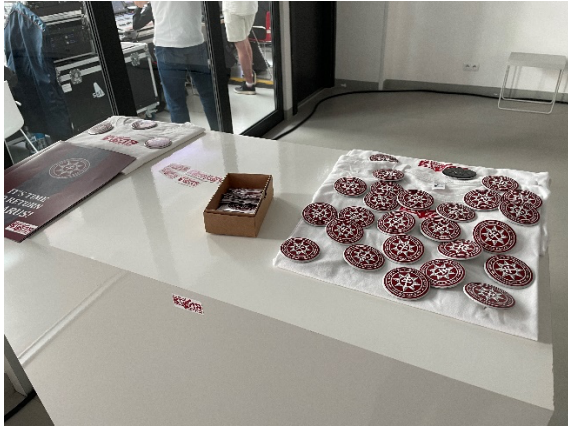


Photo 2 : Liste 2 « Liberté »

Dans ce contexte, la plupart des listes ont pu bénéficier de l'engagement volontaire de bénévoles. Celles qui pouvaient se baser sur une structure ou un réseau partisan préexistant l'ont mobilisé, à l'instar de la liste 1, présentée par les représentants de deux partis politiques : le Parti bélarusse de la démocratie chrétienne et le parti Assemblée nationale. La liste 8 a bénéficié du travail d'un assistant-coordonateur présent à Varsovie et d'une équipe chargée des médias bénéficiant de contrats de travail. Une personne de la liste a été dédiée aux questions d'enregistrement et d'obligations administratives.

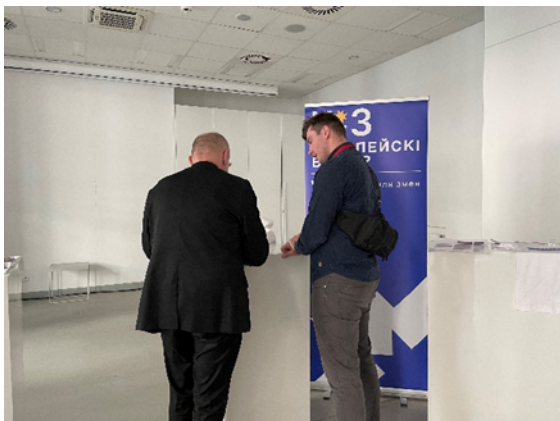


Photo 3 : Liste 3 « Le choix européen »

Dans ce contexte contraint, peu de listes ont pu organiser des réunions électorales en bonne et due forme. Seules quatre listes ont évoqué des réunions en format « Tupperware », qui ont pu réunir en Pologne ou en Lituanie quelques dizaines de personnes. Mais c'est surtout sur Internet que la campagne s'est déployée. La plupart des listes ont surtout mobilisé des outils numériques peu coûteux pour diffuser leur offre politique : canal Télégram, page Facebook, chaîne youtube, etc. La liste n°1 a revendiqué 260 abonnés sur Telegram et affirmé que ses pages Facebook étaient vues par 440 à 900 personnes. La liste n°2 dispose d'un canal Telegram (200 abonnés) et d'une chaîne Youtube (de 5,000 à 21,000 vues).



Photo 4 et 5 : Liste 4 « Notre cause »

La liste n°3 revendique 8000 vues sur youtube. La liste n°4 a publié une vidéo ayant obtenu 20 000 vues tandis que les vidéos de la liste n°5, dont le compte TikTok compterait 1000 abonnés, auraient été vues 30 000 fois sur Youtube. La liste n°7 a fait campagne à travers ses blogs, qui seraient selon leurs dires consultés par plusieurs millions de personnes. La liste n°8 a ouvert un canal Telegram pour les colistiers qui leur aurait permis de co-rédiger un programme diffusé sur les réseaux sociaux (de 15,000 à 400,000 vues suivant les posts). La liste n°9 a fait campagne avec des partenaires média sur les réseaux sociaux (canal Telegram de 6000 abonnés, une vidéo quotidienne sur Youtube vue entre 10 000 et 50 000 fois).



Photo 5 : Liste 6 « La voix de la Diaspora »

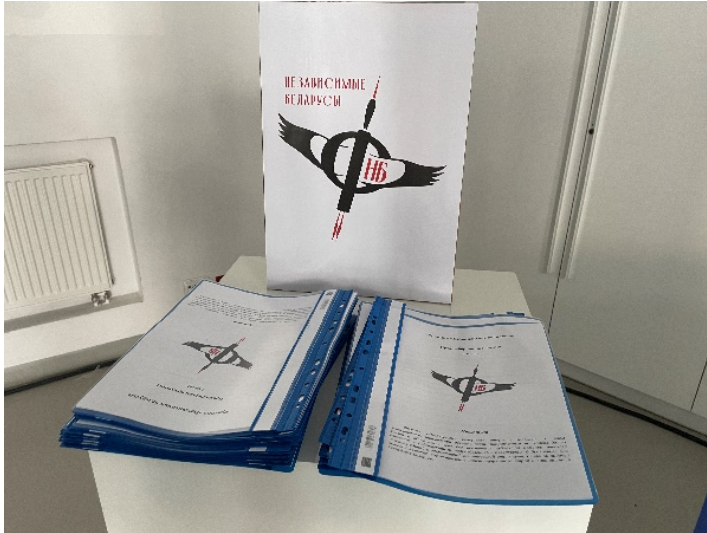


Photo 6 : Liste 7 « Bélarusses indépendants »

La liste n°10 s’est appuyée sur les canaux personnels de Mme Martynova (environ 51 000 abonnés). La liste n°11 avait un site internet, un canal Telegram (3500 abonnés) et une chaîne Youtube (4000 vues). Ses animateurs ont également organisé des réunions ZOOM réunissant une quinzaine de personnes. La liste n°12 a mentionné un canal Telegram (200 abonnés), un compte sur Instagram publiant des posts vus par environ 1000 personnes.



Photo 7 : Liste 9 « Équipe Latushka et Mouvement pour la liberté ». Réunion électorale, 27 avril 2022.

Suite à des échanges systématiques avec des représentants de chacune des listes – à l’exception d’une seule qui était absente de la Convention électorale – les observateurs de la MOE ont évalué sur une échelle de 1 à 5 la qualité et le professionnalisme apparent de chacune d’entre elles. Ils ont été surpris par le bon niveau d’ensemble des candidats. Deux listes ont reçu une évaluation maximale de 5/5, quatre celle de 4/5, trois celle de 3/5 et deux celle de 2/5. Les deux listes qui ont reçu la meilleure appréciation en amont du vote sont d’ailleurs arrivées en tête au terme du processus.



Photo 8 : Liste 12 « L'offensive de la jeunesse »

La convention électorale, 19 mai 2024

Le 19 mai 2024, la Commission électorale a organisé une convention électorale dans un centre de conférences au centre de Varsovie, à laquelle la MOE a été conviée. Diffusée en direct sur YouTube, cet événement a permis à la Commission électorale et aux représentants des listes – toutes étaient représentées sauf une – de se rencontrer et d'échanger sur la marche du processus. Cet événement, pour lequel aucun budget n'avait été prévu, a dû être financé au terme d'un processus de fundraising.



Photo 9 : Convention électorale. Vue d'ensemble. Varsovie, 19 mai 2024.

Les listes, qui s'étaient vu attribuer un espace propre, ont également pu rencontrer des médias, des observateurs et des électeurs. Selon nos observations, l'événement a drainé environ 150 personnes formant un public très diversifié. Très bien organisée, cette journée peut être décrite comme l'image d'une « proto-démocratie en gestation ». La présence dans un même lieu de partis politiques d'obédience opposée peut surprendre l'observateur d'un pays comme la France, mais c'est oublier qu'il s'agit d'une habitude dans certains pays qui connaissent un changement de régime, comme ce fut longtemps le cas en Pologne post-communiste par exemple. La journée s'est déroulée dans une atmosphère policée, soulignant la maturité des candidats et la compréhension par tous de ce qu'est l'institutionnalisation pacifique du dissensus, l'autre définition de la démocratie représentative et pluraliste.



Photo 10 : Convention électorale. Enregistrement des participants. Varsovie, 19 mai 2024.



Photo 11 : Convention électorale. Vue d'ensemble. Varsovie, 19 mai 2024.

Cette journée n'a il est vrai pas permis de véritable confrontation entre les candidats mais ce n'était pas l'essentiel. En plus des interactions interpersonnelles que permettaient la présence des candidats, la Commission avait organisé des prises de parole sur une scène principale. La journée a commencé par une intervention de la présidente de la CE, Mme Alena Prikhodzka, sur les aspects techniques du vote et la sécurité des électeurs, suivi par celle d'un autre membre de la CE, M. Yaroslav Bekish, sur l'importance de ces élections. Les journalistes et observateurs étrangers ont ensuite été présentés. Puis chaque liste a bénéficié de cinq minutes pour se présenter, par ordre numérique (une heure en tout). Après une demie-heure de pause, les représentants des listes ont été invités tour à tour à donner leur avis sur l'opportunité d'un usage de la force afin d'obtenir un changement de régime au Bélarus (une heure en tout). Après une seconde pause de trente minutes, les invités sont à nouveau intervenus pendant cinq minutes chacun sur « Comment ramener l'attention de la communauté internationale sur le Bélarus ». Un dernier round a été consacré à « Comment libérer les prisonniers politiques ». Enfin, lors d'une ultime séquence, les représentants de chaque liste se sont assis en arc de cercle sur la scène afin de répondre aux questions du public lues par un animateur.



Photo 12 : Convention électorale. Auto-présentation de chaque liste sur la scène principale. Varsovie, 19 mai 2024.



Photo 13 : Convention électorale. Aperçu des stands de chacune des listes. Varsovie, 19 mai 2024.



Photo 14. Convention électorale. Débat final avec les têtes de liste. Varsovie, 19 mai 2024.

Le grand débat, 24 mai 2024

Le 24 mai 2024, la chaîne télévisée Belsat a organisé à Varsovie un débat entre les têtes de liste, unique occasion pour les candidats de confronter leur programme. Dix listes étaient présentes, du fait de la disqualification (le matin même de l'émission) de la liste n°5 et de l'échec de la liste n°6 à trouver un représentant disponible.



Photo 15 : Régie télévisée. Grand débat de Belsat, 24 mai 2024.

Outre sa diffusion en direct, la chaîne a publié sur son site internet un long compte-rendu des propos et des échanges du grand débat. Modéré par Igor Kuley et Anastasia Rusetskaya, il a d'abord donné la parole à chaque représentant (dans l'ordre numérique) pour présenter sa liste et ses principales propositions.

Les modérateurs ont ensuite interrogé chaque participant à raison d'une question chacun, à laquelle il pouvait répondre en une minute. Parmi les questions posées, le

problème de la dépendance des forces démocratiques dans la diaspora des financements étrangers, le désintérêt des bélarusses pour l'opposition démocratique en exil, l'opportunité d'un compromis avec le régime de Loukachenko (libération des prisonniers contre fin des sanctions), la réforme du CC, la survivance de la langue bélarusse, le changement de la stratégie ouest-européenne vis-à-vis du régime de Loukachenko, le durcissement des sanctions contre le régime, le dépassement des tensions au sein de l'opposition démocratique ou le risque de guerre civile entre Bélarusses.



Photo 16 : Les coulisses et l'attente. Grand débat de Belsat, 24 mai 2024.

Les modérateurs se sont ensuite fait les porte-parole des citoyens, posant aux candidats des questions qui avaient été formulées par des électeurs bélarusses. Celles-ci ont permis d'approfondir certains points qui n'avaient été que succinctement évoqués auparavant : quel est le risque d'une extension de la guerre en Ukraine aux pays voisins ? Les élections au CC vont-elles changer quoi que ce soit aux Bélarusses de l'intérieur ? Comment évaluer l'activité du CC après son élection ? Que faire en cas de mobilisation militaire au Bélarus pour soutenir l'invasion russe de l'Ukraine ? Comment populariser la culture bélarusse parmi les personnes âgées ? Que faire si le régime refuse d'attribuer leurs certificats de scolarité aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études à l'étranger afin de les empêcher de partir ? Quelle est la pertinence de sanctions qui punissent la population et non les responsables du régime ? Comment faire connaître le CC auprès des Bélarusses résidant à l'intérieur du pays ? Comment rendre possible un retour massif des exilés une fois un changement de régime effectif au Bélarus ? Quelle sera la nature des relations entre le Cabinet de transition uni et le CC alors que certains membres du premier risquent d'être élus dans le second ?

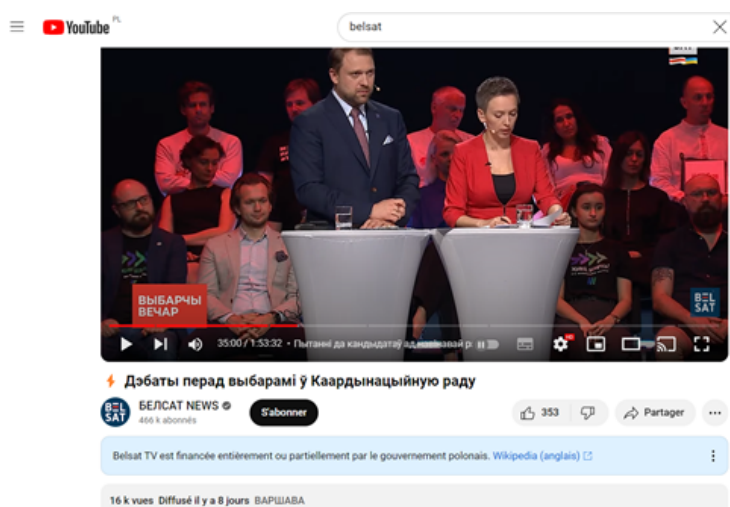
Suite à ces trois tours de table successifs, les organisateurs avaient conçu un moment de débat entre les listes elles-mêmes. Chaque participant pouvait poser une question à deux de ses adversaires, à raison de trente secondes pour formuler chaque question. Les réponses devaient être données dans un format d'une minute chacune. Les questions ont porté sur l'hypothèse d'un passeport du Nouveau Bélarus, sur les antécédents judiciaires d'un candidat, sur l'harmonisation des sanctions contre le Bélarus sur celles qui concernent la Russie, sur la confusion entraînée par la présence sur plusieurs listes de proches de Sviatlana Tsikhanouskaya – en particulier sur la liste n°3 « Le choix européen » sans que la présidente n'exprime son soutien ou sur la séparation des pouvoirs entre le cabinet de Sviatlana Tsikhanouskaya et le CC. Certains échanges ont

questionné en creux la légitimité d'anciens cadres du régime de Loukachenko à participer à ces élections. Ainsi de Pavel Latushko, ancien ministre de la Culture, interrogé s'il était prêt à s'excuser d'avoir menacé un journaliste en 2006. L'ancien ministre a répondu s'être excusé à plusieurs reprises tout en défendant son bilan comme ministre au service de la culture de son pays. Les futures relations entre le Bélarus et la Russie ont encore une fois été évoquées, de même que l'enjeu de la fermeture de la frontière au détriment des citoyens ordinaires ou encore la structuration et le rôle du futur CC.



Photo 17 : Le plateau. Grand débat de Belsat, 24 mai 2024.

Enfin, Belsat a donné trente secondes à chaque intervenant pour une dernière profession de foi orale. Les uns et les autres ont mis en avant leur engagement pour que le Belarus devienne un pays européen libre et indépendant, déclaré que la liberté ne pouvait être obtenue qu'à travers la lutte, rappelé la nécessité de ne pas être sanctionné comme le sont les Russes, d'être à la hauteur de ceux qui sont en prison pour leur engagement, d'œuvrer en faveur de poursuites pénales internationales contre Loukachenko ou d'œuvrer à la libération du Bélarus.



Capture d'écran 3 : Les modérateurs. Grand débat de Belsat, 24 mai 2024.

Compte tenu de la spécificité de cette élection, l'organisation d'un tel débat contradictoire dans les conditions apparentes d'un grand débat démocratique tel qu'on peut en voir lors des élections dans des démocraties installées, est une performance à saluer.

5. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS DE VOTE

Les opérations de vote ont eu lieu pendant trois jours entre le 25 et le 27 mai. Elles se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes compte tenu des contraintes et des obstacles qui pesaient sur ce scrutin hors norme.

Opérations de vote

Comme prévu, le bureau de vote virtuel a été ouvert le 25 mai à 00h00 et fermé le 27 mai à 23h59. Les membres de la Commission électorale pouvaient suivre en temps réel l'évolution de la participation et l'origine géographique des votants. Selon nos informations recueillies auprès de la Commission, la participation a été régulière au cours des trois jours de vote, à raison d'environ 2000 électeurs par jour. Le 25 mai à 19h00, 1881 personnes avaient voté ; le 26 mai à 18h15, la participation était de 3993 votants et le 27 mai à 23h59, elle était de 6723.

Dans son rapport technique, succinct (et moyennement compréhensible) remis à la Commission électorale le 28 mai, Pavel Lieber, responsable de l'équipe de développement de la plateforme électorale, a rappelé les objectifs de transparence, de sécurité, d'empêchement de la fraude et de protection des données personnelles que son équipe devaient respecter. Selon lui, sur les 6834 votes émis, 6723 ont été validés : 111 votes ont donc été rejetés pour non respect de la procédure (présentation d'une photocopie de passeport, par exemple).

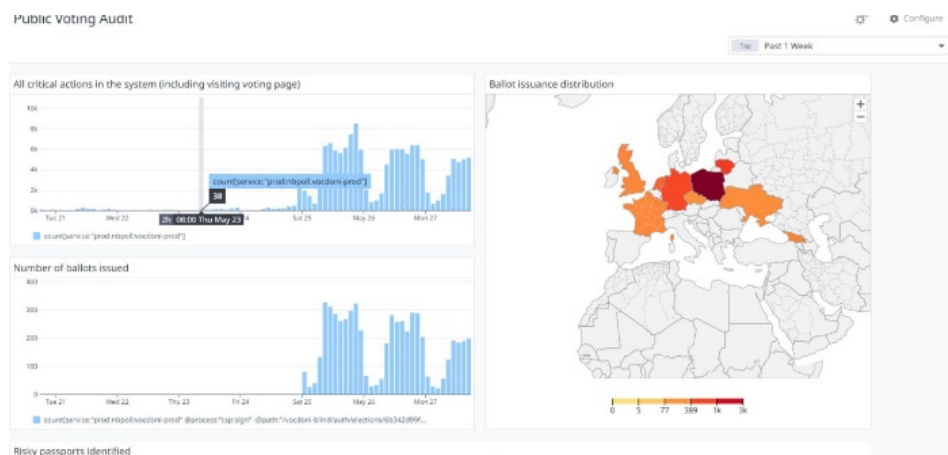


Photo 18 : Représentant en temps réel du nombre de votes et de la répartition géographique des votants. Varsovie, vers 17h, 27 mai 2024.

Selon Pavel Lieber, certaines transactions (237) ont été considérées comme risquées, après que la procédure d'enregistrement a révélé des risques de sécurité. Mais elles ont été acceptées, le risque n'étant pas considéré comme suffisamment élevé pour les rejeter.

Risques répertoriés	Nombre de transactions
---------------------	------------------------

Passeport périmé (accepté, mais marqué d'un risque) et tentatives de révérification (acceptées en tenant compte de l'impossibilité de voter deux fois).	108
Le risque de photocopie de haute qualité, etc., n'est pas supérieur à 35 %.	68
Le risque de modifications dans le document n'est pas supérieur à 35 %.	29
Les autres risques (dont certains figurent dans les risques précédents) ne sont pas supérieurs à 35 %.	32

Tableau 2 : Catégories de risque des transactions électorales. Rapport de Pavel Lieber, 28 mai 2024.

Étonnamment, le rapport de M. Lieber ne mentionne pas la cyber-attaque massive subie par l'application dès l'ouverture du bureau de vote, le 25 mai. Plusieurs millions de connexions venues du monde entier (Bangladesh, Bolivie, Chili) dans l'intention de bloquer le système auraient pourtant été relevées. Cette attaque massive a toutefois été contrée en moins d'une heure, permettant la poursuite du vote dans des conditions normales. Les habitants du Belarus auraient également été destinataires de liens suspects concernant les élections et confrontés au blocage des services VPN, ce qui aurait rendu pratiquement impossible le vote depuis l'intérieur du pays.

Enfin, P. Lieber n'a pas confirmé lors de nos échanges avec lui si une ou plusieurs clés de cryptage avaient été générées pour garantir une ouverture et une fermeture de l'urne virtuelle en toute sécurité.

Deux points focaux

Pendant les trois jours de vote, deux points focaux ont été installés à Varsovie et Vilnius, dans lequel, selon la loi, trois membres de la CE devaient être présents pour y recevoir des observateurs des listes, des journalistes et des observateurs internationaux.



Photo 19 : Point focal électoral à Varsovie. Hôtel du centre-ville, 27 mai 2024.

Ces espaces n'étaient pas des bureaux de vote à proprement parler et les électeurs n'étaient pas incités à s'y rendre. Il s'agissait plutôt d'une matérialisation symbolique du vote, donnant l'apparence de la normalité à un scrutin en tous points différent du canon. À Varsovie, la Commission avait loué une salle dans un hôtel du centre-ville ; à Vilnius, la salle d'accueil du siège d'organisations biélorusses de défense des droits humains avait été mise à disposition gracieusement. L'adresse de ce centre électoral n'avait pas été communiquée au grand public. On pouvait l'obtenir via une messagerie en ligne sécurisée en s'accréditant auprès des organisateurs. Cette discrétion était d'autant plus nécessaire que dans le contexte des intimidations de la part du régime la Commission n'avait pas de budget pour s'offrir un service de sécurité.

Entre l'ouverture du bureau de Vilnius et le moment de la visite de la MOE lundi 27 mai à 10h, 8 personnes s'étaient accrédités (le représentant de la MOE inclus), dont 3 représentants des listes électorales. Le bureau a été ouvert chaque jour de 10h à 12h30 et de 14h à 17h00 (à 16h le troisième jour). Les trois membres de la CE affectés au centre de Vilnius (dont Zmitser Lazavik et Andrei Atamanchuk) n'étaient en général jamais présents en même temps : ils se sont répartis le temps en permanences individuelles.



Photos 20 et 9 : Point focal électoral à Vilnius, 27 mai 2024.

Au moment du lancement du vote et de la clôture du vote, les membres de la Commission étaient réunis en ligne. Le bureau de Vilnius était fermé mais pas à Varsovie où la Commission a, dès la clôture du vote, annoncé les résultats préliminaires.

Annnonce des résultats

La Commission électorale a annoncé les résultats préliminaires du scrutin dans les minutes qui ont suivi la clôture du vote, lundi 27 mai 2024 à minuit, dans une salle de conférence d'un hôtel au centre-ville de Varsovie. Une Conférence de presse plus formelle a été organisée le lendemain mardi 28 mai à 11h. Présidées par Mme Alena Prykhodzka, présidente de la Commission électorale, ces deux réunions publiques ont permis de présenter en détail les résultats du scrutin. Retransmis en direct live sur internet, les électeurs et observateurs pouvaient prendre connaissance en temps réel du

niveau de participation, du nombre de votes reçus par chaque liste et de la répartition des mandats.

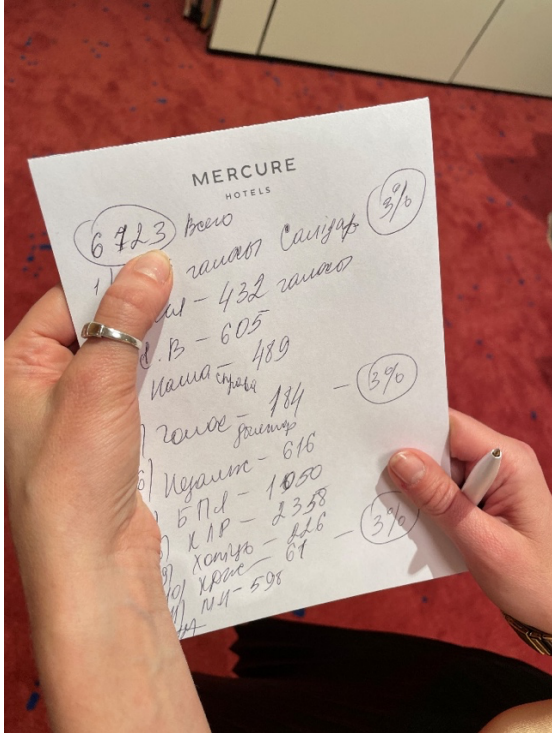


Photo 21 : Comptage des votes. Varsovie, 27 mai 2024.



Photo 22 : Salle de l'annonce des résultats. Varsovie, 27 mai 2024.

La conférence de presse du 28 mai, s'inscrivant dans la continuité de la prise de parole du 27, a débuté par une prise de parole de la présidente, dans laquelle elle a reconnu une erreur commise la veille dans la distribution des mandats : un mandat attribué par erreur à la liste n°4 a été finalement attribué à la liste n°12. Elle a ensuite fait lecture des résultats détaillés, non sans rappeler que les résultats définitifs seraient annoncés après une période de 48 h pour examiner d'éventuelles plaintes et contestations. Suite à cette brève allocution, la présidente a répondu aux questions posées par les quelques

journalistes présents dans la salle. Les questions ont notamment porté sur le moment où serait publié le rapport sur les votes invalidés ; sur les raisons de la faible participation au scrutin (que la présidente de la CE a refusé d'attribuer à la dimension technique de l'élection) ; sur le fait que les candidats n'auraient pas fait activement campagne ; sur les plaintes reçues par la Commission.



Photo 23 : Conférence de presse de clôture. Membres de la commission. Varsovie, 28 mai 2024.



Photo 24 : Conférence de presse de clôture. Journalistes présents. Varsovie, 28 mai 2024.

La bonne tenue de cette conférence de presse, nonobstant le nombre réduit de participants, fut un véritable exercice démocratique au cours duquel journalistes et membres de la commission ont échangé de manière polie et respectueuse des rôles respectifs. À l'issue de la conférence, la présidente a échangé brièvement avec certaines

personnes présentes – dont le représentant de la MOE – avant d'accorder une interview au journaliste de Belsat.



Photo 25 : Conférence de presse de clôture. Lecture des résultats. Varsovie, 28 mai 2024.

6. RÔLE DES MÉDIAS

Dans le cadre de notre mission, nous avons examiné la couverture médiatique de l'élection et cherché à évaluer dans quelle mesure cet événement a été couvert par les principaux médias indépendants du Belarus, de quelle manière, et si les médias en question ont généralement traité toutes les listes de manière égale.

Pour cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur l'initiative menée par Media IQ (suivi des médias en ligne) et sur le suivi réalisé par le Conseil de coordination, sur nos conversations avec des experts des médias bélarusses, ainsi que sur notre propre observation sélective - en regardant, en particulier, les sites web de Belsat, Euroradio, Nasha Niva, Radio Svaboda, Radio Racyja, Pozirk Online, Reform News et Zerkalo, qui sont les sites d'information les plus populaires de la diaspora bélarusse.

Couverture par les différents médias

Notre constat général est que la couverture médiatique de cette élection a été très inégale d'un média à l'autre, certains d'entre eux (notamment Belsat et Euroradio) l'ayant largement et régulièrement couverte, d'autres moins.

Selon Media IQ, pour la période comprise entre le 12 et le 16 mai 2024, « Belsat a couvert les élections de manière plus détaillée que n'importe qui d'autre ». Entre autres, Belsat a consacré des articles distincts à chacune des 12 listes enregistrées, sur la base d'un questionnaire standard auquel chaque liste a répondu. Ces articles visaient à aider les électeurs à mieux comprendre ce qu'ils pouvaient attendre de chaque liste. Ils étaient facilement accessibles sur le site web de Belsat grâce à un tag qui regroupait tous les articles consacrés à cette élection en un seul endroit. Par ailleurs, à la veille de l'élection, Belsat a organisé un débat en direct entre les représentants de toutes les listes (*cf. supra*). Ce débat a été visionné plus de 16 000 fois sur Youtube. Belsat a régulièrement rendu compte des principaux développements autour de l'élection et de la campagne - y compris de la Convention électorale organisée par la Commission électorale une semaine avant l'élection (*cf. supra*) ou de la controverse ultérieure sur l'utilisation de la plate-forme « Victoire » par la liste n°5 d'Aliaksandr Azarau, qui a finalement conduit à son exclusion de l'élection (*cf. supra*).

Euroradio a également proposé de nombreux reportages sur cette élection. Elle a notamment organisé plusieurs débats entre les candidats, publié un guide détaillé sur la manière de voter, interviewé des analystes (y compris ceux qui critiquaient l'initiative) et rendu compte des principaux événements liés à l'élection.

L'élection a également été couverte, dans une mesure plus limitée, par Radio Svaboda (qui, dès janvier, l'a identifiée comme l'un des « 10 événements les plus importants attendus au Belarus en 2024 »). Il a été présenté sur le site web de Radio Racyja, principalement sous la forme d'informations et de commentaires d'experts, ainsi que de débats entre les candidats. Il est apparu, mais de façon beaucoup plus discrète, sur les sites web de Pozirk Online, Nasha Niva, Reform News ou Zerkalo. L'un des sites bien établis de l'opposition bélarusse - Charter 97 - a complètement ignoré l'élection, car il est associé aux groupes de l'ancienne diaspora bélarusse qui critiquent vivement les activités de Tsikhanouskaya.

D'après nos conversations avec des experts des médias, deux raisons principales peuvent expliquer la couverture limitée de l'élection par certains de ces médias.

Premièrement, certains d'entre eux cherchent à atteindre un public biélorusse plus large, y compris ceux qui vivent au Belarus ; entre-temps, l'élection a été largement considérée comme un événement de la diaspora biélorusse, et donc d'un intérêt limité pour ceux qui résident à l'intérieur du pays.

Deuxièmement, certains médias ont pu conclure que leur public ne trouvait pas l'élection intéressante, contrairement à d'autres sujets. La couverture plus importante par Belsat et Euroradio pourrait découler de leur choix de se concentrer sur cet événement en raison de leur mission plutôt que pour des raisons d'audimat. En même temps, lorsque des controverses sont apparues autour de l'élection - par exemple, autour du quota de genre, de l'exclusion d'une 13e liste dans laquelle un homme se présentait comme une candidate, ou de la disqualification de la liste d'Azarau après son utilisation de la plate-forme « Victoire » - l'événement a été plus largement couvert, car il était plus facile d'attirer l'attention des lecteurs.

Dans l'ensemble, selon le suivi de Media IQ, les médias indépendants ont utilisé différentes approches pour couvrir les événements entourant l'élection. Certains d'entre eux (par exemple Novy Chas) ont abordé l'élection en suscitant des soupçons autour de l'initiative. D'autres (par exemple, Zerkalo) ont publié des informations sélectives et occasionnelles sur l'événement, en utilisant généralement des titres provocateurs et émotionnels pour attirer le lectorat. Enfin, la troisième approche - représentée par Belsat et Euroradio - a consisté à fournir une plate-forme de débat plus impartiale tout au long de la campagne et à informer les lecteurs des principaux développements.

Ainsi, comme le conclut Media IQ, « un Biélorusse désireux de trouver des informations complètes sur les élections (...) doit faire un effort. Il était impossible d'obtenir toutes les informations possibles et complètes sur les élections, les candidats et les débats en utilisant une seule source d'information ».

Il convient d'ajouter que les médias d'État du Belarus et les médias non étatiques non bloqués ont rarement parlé de l'élection - mais, chaque fois que cela s'est produit, la couverture a été fortement négative, par exemple en qualifiant ses participants d'« extrémistes » et en suggérant ainsi que toute participation à l'élection conduirait à une inévitable punition. De même, les médias internationaux (qui pourraient être une source d'information pour certains membres de la diaspora biélorusse) ont presque entièrement négligé cette élection. Le Monde et la Deutsche Welle ont toutefois constitué des exceptions notables.

Égalité de couverture des différentes listes

Les différentes listes de candidats n'ont pas suscité le même intérêt de la part des médias. D'après le suivi effectué par le Conseil de coordination, deux listes - menées respectivement par Pavel Latushka et Aliaksandr Azarau - ont été mentionnées au moins deux fois plus souvent que n'importe quelle autre liste.

D'après nos conversations avec des experts des médias, cela ne reflète pas nécessairement un parti pris de la part des médias. Au contraire, cela s'explique plutôt

par le fait que les différentes listes offraient des raisons variées de faire l'objet d'une couverture médiatique. Par exemple, Pavel Latushka et d'autres candidats présents sur sa liste se sont empressés d'accorder des interviews, alors que Vadzim Prakopieu a été beaucoup moins actif à cet égard. Roza Turarbekava (liste n°4) est une autre candidate très active dans les médias, ce qui a permis à sa liste de devenir la quatrième liste la plus souvent citée, alors qu'elle n'était pas très connue au début de la campagne.

Le suivi effectué par le Conseil de coordination lui-même a porté sur la « tonalité » de la couverture médiatique, c'est-à-dire sur la question de savoir si les médias ont fait référence aux différentes listes de candidats de manière majoritairement positive, majoritairement négative ou neutre. Cette analyse montre que la liste d'Aliaksandr Azarau est la seule à avoir été plus souvent couverte en termes négatifs qu'en termes positifs - ce qui reflète très probablement la controverse concernant l'utilisation par Azarau de la plate-forme « Victoire » juste avant le jour du scrutin, qui a conduit à sa disqualification. Cependant, même en tenant compte de cet élément, sa liste a, dans l'ensemble, été couverte de manière neutre plutôt que négative.

De ce point de vue, une seule liste - celle de Pavel Latushka - a été généralement couverte de manière positive plutôt qu'en termes purement neutres. Par conséquent, non seulement cette liste a été le plus souvent mentionnée, mais aussi, chaque fois qu'elle a été mentionnée, la façon dont elle a été présentée était généralement positive. Cela peut probablement se justifier par l'approche constructive de la liste pendant la campagne, le professionnalisme de ses membres et le fait qu'elle comprenait plusieurs personnalités respectées. Toutefois, lorsqu'ils envisageront la prochaine élection du Conseil de coordination, les organisateurs pourraient réfléchir aux moyens de garantir des conditions de concurrence plus équitables dans la manière dont les différentes listes sont présentées dans les médias concernés.

7. IRRÉGULARITÉS ET CONTENTIEUX

Pour cette élection semblable à aucune autre, le règlement électoral avait prévu un mécanisme de traitement d'éventuelles plaintes. Le refus d'inscription d'un sujet électoral pouvait ainsi faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 jours à compter de la date de cette décision, sachant que la commission devait prendre une décision finale sur les litiges concernant l'enregistrement des sujets électoraux au plus tard 30 jours avant le jour du début du vote. Il était aussi possible de faire appel des résultats du vote dans les 2 jours suivant leur annonce : la commission disposait alors de 3 jours pour satisfaire ou non à la demande d'annulation des résultats du vote aux élections au Conseil de coordination. Ce n'est qu'une fois examinées toutes les demandes de recours que les résultats définitifs pouvaient être annoncés.

S'il est courant qu'une Commission électorale nationale soit compétente pour traiter de litiges électoraux – surtout quand ces derniers concernent les échelons intermédiaires du dispositif, par exemple au niveau d'une circonscription – il est curieux que le règlement électoral ait dotée la Commission du pouvoir de décision en la matière, la positionnant de facto comme juge et partie pour toutes les questions qui concernent la gestion même des élections.

La Commission a ainsi été destinataire tout au long du processus de courriels de la part des listes dont la nature n'a pas toujours pu être identifiée (question, contestation ou plainte). La confusion des rôles et l'absence de toute procédure d'appel a en somme empêché toute forme de procédure contentieuse en bonne et due forme. Les citoyens qui se sont vu refuser le droit de voter faute d'avoir pu présenter un passeport réel ont dû accepter cette décision et les listes qui ont reçu une injonction de la part de la Commission ou ont été sanctionnées ont dû – on l'a vu plus haut – obtempérer aux décisions de la Commission, comme l'illustre l'échange de courriers ci-dessous au sujet de la liste n°4 « C'est notre affaire ».

22.05.2024

Chers membres de la Commission électorale,

Nous vous demandons d'envisager la possibilité de ne pas nous priver de notre enregistrement comme sujet électoral en raison de circonstances indépendantes de notre volonté.

Au cours des dernières semaines, les membres de notre liste ont été soumis à de fortes pressions de la part des forces de l'ordre bélarusses. Notre liste a été qualifiée de formation extrémiste et donné lieu à l'ouverture de nouvelles procédures pénales à l'encontre des membres de notre liste. Les parents de l'une des amies de la liste ont reçu deux visites, ses enfants mineurs ont été menacés, et la deuxième amie de la liste risque d'être laissée sans aucun document officiel en Ukraine pendant la guerre. En raison de ces pressions, deux femmes de notre liste ont été contraintes de se désister.

Nous souhaitons également souligner que le régime exerce une pression particulière sur les femmes, en tenant compte des quotas de genre. La participation des femmes aux processus politiques devient presque impossible. À cet égard, nous avons perdu deux membres importants de notre liste, ce qui pourrait remettre en question notre enregistrement en tant que sujet électoral.

Nous vous demandons de tenir compte de notre situation et de faire preuve de compréhension à l'égard des difficultés rencontrées par les membres de notre liste. Après tout, nous nous efforçons de continuer à participer au processus électoral démocratique et à représenter les intérêts des citoyens bélarusses.

Nous vous remercions par avance de votre attention et espérons que vous prendrez une décision équitable.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux,

Vladimir Daletsky

Liste "C'est notre affaire"

-

Salutations, cher M. Vladimir. Nous vous informons qu'aujourd'hui à 18 heures se tiendra en ligne une réunion ordinaire de la commission électorale, au cours de laquelle sera examinée la demande de retrait d'un des membres de votre liste ainsi que les circonstances liées au non-respect du quota de genre.

Nous invitons à cette réunion la tête de votre liste ou d'autres personnes désignées pour communiquer avec la commission. Nous enverrons le lien vers le ZOOM une heure avant la réunion.

-

23.05.24

Comme autre solution à notre cas, nous offrons l'option de remplacer la femme sur la liste.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées,

Vladimir Daletsky

-

Bienvenue, cette option n'est pas acceptable, car après l'enregistrement des listes, il n'est pas possible de remplacer des candidats démissionnaires par d'autres.

-

24.05.24

Chers membres de la commission électorale,

Nous, l'association "C'est notre affaire", souhaitons attirer votre attention sur plusieurs questions critiques liées à votre récente décision concernant notre liste (datée du 23.05.2024), selon laquelle nous devrions exclure indépendamment deux candidats masculins de notre liste, sous peine d'être privés de l'enregistrement en tant que sujet électoral.

Tout d'abord, nous n'avons pas reçu de décision officielle écrite de la commission, ce qui nous prive de la possibilité de faire appel en temps utile. En outre, nous n'avons pas bénéficié d'un délai suffisant pour préparer et déposer un recours, ce qui viole nos droits à une procédure équitable et transparente.

Deuxièmement, nous pensons que le paragraphe 3.2 a été mal interprété par la commission électorale. Nous avons sur notre liste des candidats liés à des organisations paramilitaires et ils ont été soumis à des pressions considérables de la part de ces mêmes structures. Cette pression a été l'un des facteurs clés qui ont influencé le changement dans la représentation des sexes sur notre liste. Nos candidats ont subi des pressions après l'enregistrement de notre liste par la commission électorale. Nous avons proposé un candidat de remplacement pour répondre aux exigences, mais cette proposition a été rejetée par la commission électorale. Par conséquent, notre liste ne peut objectivement pas respecter le quota de femmes.

Encadré 3 : Échange de courriels entre la Commission et la liste n°3 au sujet de l'exclusion de membres de la liste.

La Commission a reçu des plaintes de la part de plusieurs citoyens, en particulier au sujet de la liste n°5 (voir infra) qui a finalement été disqualifiée. Une poignée d'autres plaintes ont été rejetées par la Commission pour défaut de compétence.

Selon les informations fournies par la Commission, l'annonce des résultats n'a donné lieu à aucune contestation.

8. OBSERVATION DES ÉLECTIONS

Le règlement électoral prévoyait la possibilité d'observateurs nationaux et internationaux. Ces derniers avaient la possibilité (sans droit de vote bien sûr) de participer aux travaux de la Commission.

Les élections au Conseil de coordination ont suscité un intérêt significatif auprès de la communauté biélorusse en exil politisée et organisée, même si les organisations biélorusses qui observent généralement les élections au Bélarus – à l'instar par exemple du Comité Helsinki – ont jugé que ces élections n'étaient pas suffisamment crédibles pour être observées. L'attention de la communauté internationale a été très faible, si bien que la présente mission d'observation électorale était la seule déployée en Pologne et en Lituanie.

La Commission électorale n'a pas ménagé ses efforts pour susciter et accompagner de telles missions d'observation. Elle a eu à notre égard un comportement exemplaire du premier jour au dernier jour de l'observation. Elle nous a accordé une longue audition en amont du vote, répondu immédiatement à toutes les demandes (d'information, de précision, de documentation) exprimées par le chef de mission, invité la MOE à la Convention électorale et sanctuarisé un espace permettant à la MOE de conduire ses entretiens avec les représentants des listes électorales, facilité notre observation des opérations de vote en nous accordant des entretiens in situ ou favorisé notre compréhension de la conférence de presse organisée le lendemain de la clôture du vote en mettant à disposition du représentant de la MOE une traductrice.

9. ANALYSE DES RÉSULTATS

Une faible participation

Comparée aux chiffres estimés de la diaspora biélorusse, la participation aux élections au Conseil de coordination est très faible : 6723 votants sur une communauté évaluée à plusieurs centaines de milliers de personnes. Il faut voir dans ce résultat l'effet combiné de plusieurs facteurs. Le manque de confiance dans un vote entièrement en ligne et supposant une vérification préalable de l'identité – qui nécessite de produire une pièce d'identité et de se laisser filmer par un dispositif virtuel – a certainement eu un effet dissuasif auprès d'une diaspora rompue aux manœuvres en tous genres de la part des services de sécurité. Beaucoup ont en particulier des proches restés au Biélorus : le risque de faire peser sur eux une pression inutile a pu jouer un rôle significatif.

Un autre facteur a certainement pesé sur ce résultat : l'enlisement de la situation politique au Biélorus, l'intensification de la répression contre les opposants au régime et le soutien du pays à la guerre en Ukraine – dont beaucoup dans la diaspora ont subi les effets indirects – ont suscité une amertume bien légitime, voire une forme accusée de désillusion vis-à-vis de la politique. Sans doute les intérêts privés – fonder une famille, se consacrer à son travail – représentent-ils une voie de salut quand l'engagement dans les affaires publiques apparaît vain. Nombre de Biélorusses ne se sentent également pas représentés par les acteurs politiques les plus visibles de la diaspora voire ressentent une défiance vis-à-vis de ces derniers, probablement entretenue par les menus scandales qui ont accompagné leur institutionnalisation. Enfin, les « institutions » qui représentent la diaspora (Conseil de coordination, bureau de Sviatlana Tsikhanouskaya, Administration nationale anti-crise...) pâtissent d'un manque de notoriété quand elles ne sont pas méconnues par une partie de la diaspora. Il faut ici rappeler que les fonctions des uns et des autres et la nature de leurs relations ne sont encadrées par aucun texte.

Certains observateurs ainsi qu'un conseiller politique – par ailleurs candidat - de ST, rencontré lors de la visite de la MOE à Vilnius, ont objecté le choix de la Commission de limiter le vote à l'application Belarus ID au détriment d'une autre plateforme utilisée dans le passé qui aurait, selon eux de multiplier par dix le nombre de votants.

La faible représentativité de cette élection risque de marginaliser une institution à peine née. Il n'est pas certain que l'ensemble des acteurs lui reconnaissent une importante légitimité au-delà d'une instance représentative symbolique de la population biélorusse en exil. Pour certains, le CC nouvellement élu ne peut être considéré comme une forme de parlement et toute élection dans la diaspora ne pourrait concurrencer la légitimité élective de ST, qui peut arguer avoir été soutenue en 2020 par des millions d'électeurs et électrices de son pays.

Un vote cohérent

Nonobstant le faible nombre de votants, les résultats illustrent cependant de remarquables tendances qui indiquent la structuration relative de la scène politique biélorusse en exil. Première observation : l'ensemble des listes a reçu le soutien d'un

nombre minimal d'électeurs, fut-il, pour la liste arrivée dernière, à peine plus élevé que le nombre de candidats qui figuraient sur cette liste. Ceci indique que la plupart des listes ont su convaincre des électeurs de voter pour elles en dehors des candidats eux-mêmes et de leurs proches. Dit autrement, ces résultats illustrent le pluralisme de la scène politique en gestation.

Seconde observation : les résultats font distinctement apparaître un gagnant (la liste 9, qui obtient 35,1% des votes et 28 mandats sur 80) et un challenger (la liste 8, avec 15,6% des voix et 13 élus). Même si les trois listes qui suivent les deux premières obtiennent des résultats très proches (autour de 9% des voix et 8 élus chacune), ces variations montrent que toutes les forces politiques en gestation ne se valent pas, en termes de notoriété et de soutien dans la société biélorusse en exil.

Troisième observation : les résultats récompensent les groupes dont les leaders sont des personnalités politiques qui disposaient avant le scrutin de ressources politiques et d'une notoriété établie dans la diaspora. Ce sont en général aussi les listes qui ont été positivement évaluées par nos observateurs et présenté le plus grand nombre de candidats, qui sont arrivées en tête. Le choix des électeurs est de ce point de vue cohérent avec une certaine idée de la scène politique biélorusse, ce qui rejaillit sur la sincérité et la qualité du scrutin.

Même s'il n'est pas possible de généraliser ces tendances à l'ensemble de la population biélorusse vivant hors des frontières du pays, elles renforcent l'impression généralement positive des ces élections par la Mission d'observation.

Rang	Numéro de la liste	N. votes	En %	N. mandats
1	List 9 : Équipe Latushka et Mouvement pour la liberté	2358	35,1 %	28
2	List 8 : Bloc Prakopieu-Yahorau	1050	15,6 %	13
3	List 7 : Biélorusses indépendants	616	9,2 %	8
4	List 3 : Le choix européen	605	9 %	8
5	List 12 : Offensive de la jeunesse	598	8,9 %	8
6	List 4 : Notre affaire	489	7,3 %	6
7	List 2 : Liberté	432	6,4 %	6
8	List 10 : Cessez d'avoir peur !	226	3,4 %	3
9	List 6 : La voix de la diaspora - L'unité au-delà des frontières	184	2,7 %	-
10	List 1 : Solidarité	104	1,5 %	-
11	List 11 : Un pays pour la vie	61	0,9 %	-
Total		6723	100 %	80

Tableau 3 : Résultats des élections par rang d'arrivée, nombre de votes et nombre de mandats.

ANNEXES

Annexe 1. Échange de courriers entre M. Frédéric Petit et Mme Alena Prykhodzka, présidente de la Commission électorale.



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Paris 29 April 2024

Election Commission
to the Coordination Council
Alena Pryhodzka
Chairman.

Madam Chairman,

Attentive to developments of the political situation in Belarus, and in support of the democratic opposition in exile since August 2020, I am paying close attention to your forthcoming digital elections to the Coordination Council to be held from 25 to 27 May 2024.

As a Member of the French Parliament, Chairman of the French Belarus Group, and a member of the French German Parliamentary Assembly, I would like to organize a group of French German observers for the progress of this important democratic event.

It is important that your elections would be deemed legitimate and their results reliable. The propaganda of Alexander Lukashenko's and Vladimir Putin's regimes is already starting to talk about rigged elections.

I guess an international observation will give credit and show that the election of the Coordination Council respects democratic standards. The new Coordination Council should be a reliable representative of the Belarusian civil society, and gather all engaged citizens and politics.

I look forward to receiving your quick answer, in order to proceed quickly to the organization of the team.

Best regards,

Copy for information
Mrs Brigitte Klinkert and Mr. Nils Schmid
Co-Chairmen of the French German Assembly

Frédéric Petit
Député des français établis en Allemagne et Europe centrale
Frederic-petit.eu – frederic.petit@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 75 31

May, 3, 2024
Warsaw

Frédéric PETIT

Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP

Dear Mr Frederic Petit!

We are very grateful for your support of the democratic movement of Belarus and appreciate your position!

The Election Commission is very much interested in holding the Coordination Council elections in accordance with international standards of democratic elections. In this regard, we accept with great gratitude your offer to organize a group of French-German observers and express our readiness to assist in any issues related to election observation.

The election campaign is currently in the campaigning phase, which will last until 24 May 2024. Voting will take place for 3 days from 25 May to 27 May, followed by counting of votes, announcement of election results, handling of complaints and certification of results.

We will welcome the participation of observers at all stages of the elections and are ready to inform about all important events of the ongoing election campaign, including the periods leading up to the campaigning phase. In particular, we are ready to provide any documents - regulatory documents, complaints, decisions and rulings of the Commissions (all of them are published and unrestrictedly accessible). We are also ready to inform you about the forthcoming public meetings of the Election Commission, provide explanations and any other assistance.

This election campaign is precedent-setting, so we have to note the following main features:

- The election campaign is conducted in emigration;
- The security of participants is a priority for the election campaign, as the participation of citizens in elections carries a high risk of criminal prosecution and other reprisals;
- In view of the security policy, a number of details about the upcoming vote are being withheld and will be communicated to voters shortly before the vote;
- The language of official documentation is Belarusian;
- Voting will not take place at fixed polling stations but on an electronic platform.

Also, we will be glad to see you personally and a team of observers at the meeting of candidates of electoral subjects, which is scheduled for 19 May 2024 from 09 AM to 18.30 PM. Adres: Centrum Kreatywności Targowa, Targowa 56, 03-733 Warsaw (Poland).

For any questions, you can contact me personally at the following contacts:

+417982827193 Whatsapp, Signal

@godnast - Telegram

elections@rada.vision

Sincerely yours

Alena Prykhodzka

Chairwoman of the Election Commission
for the elections to the Coordinating Council



Annexe 2. Composition et division du travail de la Mission d'observation électorale.

M. Frédéric Petit, député à l'Assemblée nationale, président du Groupe d'études à vocation internationale sur le Bélarus : président de la Mission, relations avec la présidente de la Commission électorale, entretiens avec les candidats à Varsovie.

M. Jérôme Heurtaux, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine : rapporteur de la Mission, observation du travail de la Commission et des opérations de vote à Vilnius et Varsovie.

M. Pawel Zerka, expert à l'European Council of Foreign Relations : contexte politique, observation des candidats et de la campagne dans les médias.

M. Frédéric Schauli, élu des français de l'étranger au Luxembourg : vote à distance, dimensions technologiques du vote.

M. Nicolas Pubellier, citoyen français résidant en Pologne : assistant de l'équipe à Varsovie.

M. Arthur Kenigsberg, collaborateur parlementaire de M. Petit.

Annexe 3. Programme des auditions et entretiens réalisés par la Mission (exhaustif)

Auditions

Mme Alena Prykhozka, présidente de la Commission électorale et des membres de la Commission, 11 mai (en ligne).

M. Pavel Slunkin, expert du Bélarus, chercheur invité au European council on foreign relations, 13 mai 2024 (en ligne).

M. Ronan Hervouet et Mme Tatiana Shukan, sociologues, spécialistes du Bélarus, 16 mai 2024 (en ligne).

Mme Ekaterina Pierson, politiste, spécialiste du Bélarus, 17 mai 2024 (en ligne).

Mme Ekaterina Deikalo, experte de la Bélarus, défenseuse des droits humains, 27 mai 2024, Vilnius.

M. Pavel Bykouski, expert des médias, Média IQ, 25 mai 2024 (en ligne).

M. Pavel Lieber, chef du suivi technique du vote en ligne pour la Commission électorale, 24 mai 2024.

Observations

Convention électorale organisée par la Commission électorale (rencontre des acteurs du processus électoral : Commission électorale, représentants des listes, journalistes et observateurs), Varsovie, Hala Targowa, 19 mai 2024.

Grand débat électoral avec les têtes de listes, Belsat, Varsovie, 24 mai 2024.

Bureau électoral de la Commission, Vilnius, dans le centre historique, 27 mai 2024.

Bureau électoral de la Commission, Varsovie, Hôtel Mercure central, 27 mai 2024.

Conférence de presse de la clôture du vote, Varsovie, Hôtel Mercure central, 27 mai 2024.

Conférence de presse finale de la Commission électorale, Varsovie, Hôtel Mercure central, 28 mai 2024.

Entretiens réalisés pendant les observations

Une dizaine de représentants de différentes listes électorales, Varsovie, 19 mai 2024.

M. Anatoli Fedorov, Varsovie, 18 mai 2024.

M. Zmitser Lazavik, membre de la Commission électorale, Vilnius, 27 mai 2024.

Visites de courtoisie

M. Vilius Sadauskas, Recteur de l'Université des humanités européennes, Vilnius, 27 mai 2024.

M. Alexander Dabravolski, conseiller politique de Mme Sviatlana Tsikhanouskaya, Vilnius, 27 mai 2024.

Annexe 4. Programme de travail de la Commission

11 mai 2024 : Séance de travail avec la Commission électorale (toute l'équipe, en ligne).

11-18 mai : Auditions avec des experts du Bélarus (Pawel Zerka et Jérôme Heurtaux, en ligne).

19 mai : Participation à l'événement organisé par la Commission électorale à Varsovie (Frédéric Petit, Nicolas Pubellier).

25 mai : Veille en ligne sur le lancement des opérations électorales (Frédéric Schauli).

27 mai : Visite de la Commission à Vilnius (Jérôme Heurtaux) et à Varsovie (Nicolas Pubellier)

28 mai : Participation à la conférence de presse de clôture, Varsovie (Jérôme Heurtaux).

10 juin : Présentation du rapport à la Commission électorale

15 juin : Réception des remarques de la Commission électorale.

16 juin : Finalisation du rapport.